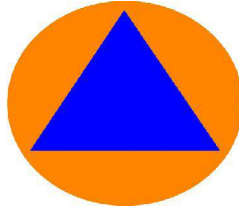




PREFECTURE DU BAS-RHIN



Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et
Économiques de Défense et de la Protection Civile

PLAN ORSEC DEPARTEMENTAL

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

VIGILANCE ET ALERTE CRUES

Janvier 2016





ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

du 26 janvier 2016

portant approbation du dispositif ORSEC Vigilance et Alerte Crues

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE – CHAMPAGNE-ARDENNE – LORRAINE,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST,
PREFET DU BAS-RHIN,**

- VU** le Code de la Sécurité Intérieure ;
- VU** la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages qui prévoit dans son article 41 que l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues est assurée par l'État ;
- VU** le décret n° 2005-28 du 12 janvier 2005 relatif à l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission sur les crues pris en application des articles L564-1, L564-2 et L564-3 du code de l'environnement ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Stéphane FRATACCI Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU** l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante ;
- VU** le schéma directeur de prévision des crues arrêté par le Préfet coordonnateur de Bassin Rhin-Meuse le 20 octobre 2005 ;
- VU** la circulaire relative à la mise en œuvre de la procédure de vigilance crues du 11 juillet 2006 ;
- VU** le règlement départemental d'annonce et de transmission des avis de crues approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2007, et révisé par le règlement de surveillance, de prévision et de transmission sur l'information sur les crues (RIC) pris en application du schéma directeur de prévision des crues, approuvé le 16 février 2015 par le Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin ;
- SUR** proposition de M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Les dispositions spécifiques ORSEC « Vigilance et alerte crues » départementales, telles qu'elles sont définies dans le document joint au présent arrêté, sont approuvées et entrent immédiatement en vigueur.

Article 2 :

Le dispositif ORSEC « Prévission et annonce de crues » approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 est abrogé.

Article 3:

Monsieur le Directeur de Cabinet, Messieurs les Sous-Préfets, les chefs de services concourant à son application, Mesdames et Messieurs les Maires concernés par l'annonce de crues sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin et transmis à chacun des maires concernés.

Strasbourg, le 26 janvier 2016

Le Préfet,

SIGNE

Stéphane FRATACCI

Table des matières

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.....	2
1- Préambule et objectifs.....	5
1.1- Préambule.....	5
1.2- Objectifs de la procédure.....	5
2-Présentation du dispositif de vigilance et d'alerte crues.....	6
2.1- La carte de vigilance crue.....	6
2.2- Le bulletin d'information.....	7
2.3- Rôle des services.....	8
3- Niveaux de vigilance et mesures associées.....	9
3.1- Schéma général d'alerte et d'information.....	10
Vigilance jaune.....	10
3.2- Schéma général d'alerte et d'information.....	11
Vigilance orange.....	11
3.3- Actions à mener - vigilance orange.....	12
3.4- Rôle des services - vigilance orange.....	12
3.5- Schéma général d'alerte et d'information.....	13
Vigilance rouge.....	13
3.6- Actions à mener - vigilance rouge.....	14
3.7- Rôle des services - vigilance rouge.....	14
4-ANNEXES.....	15
Annexe 1-1 Communiqué situation de vigilance orange.....	16
Annexe 1-2 Communiqué situation de vigilance rouge.....	17
Annexe 2 Composition du centre opérationnel départemental en situation de vigilance rouge.....	18
Annexe 3 Messages GALA diffusés par la préfecture.....	19
Annexe 4 Liste des groupes GALA.....	20
Annexe 5 Territoire de compétence et linéaire d'intervention du SPC Rhin-Sarre.....	21
Annexe 6 Communes concernées.....	22
Annexe 7 Liste des ouvrages et de leurs gestionnaires.....	26
Annexe 8 Cartes des tronçons et communes pour lesquelles l'État met en place un dispositif de surveillance et d'information sur les crues.....	27
Annexe 9 Tableaux des stations de référence par tronçon et crues historiques.....	36
Annexe 10 Carte des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues (départements 57 et 67, hors Rhin).....	47
Annexe 11 Carte des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues (département 68, hors Rhin).....	48
Annexe 12 Zones de rétention de crues sur le Rhin supérieur.....	49
Annexe 13 Carte du réseau de mesures hydrométriques géré par les collectivités territoriales et les services étrangers.....	50
Annexe 14 Tableau des stations de prévisions du SPC Rhin-Sarre (page 1/2).....	51
Annexe 14 Tableau des stations de prévisions du SPC Rhin-Sarre (page 2/2).....	52

1- Préambule et objectifs

Le présent document vise à organiser, sous l'autorité du Préfet, les moyens d'anticiper les phénomènes de crues et à donner simultanément les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation aux populations. Il ne s'agit pas du plan pour gérer une crue en cours.

1.1- Préambule

L'information de vigilance et alerte crues consiste, par analogie avec le dispositif de la vigilance météorologique, à qualifier le **niveau de vigilance requis** compte tenu des **phénomènes prévus pour les 24 heures à venir**, et ce par une échelle de couleur à quatre niveaux : vert, jaune, orange et rouge, allant du niveau de risque le plus faible au plus élevé.

Les services de prévision des crues (SPC) sont chargés d'attribuer une couleur à chaque tronçon de cours d'eau surveillé de leur territoire. Le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) intègre l'information et s'assure de sa cohérence nationale, puis la publie.

Cette information est produite deux fois par jour en mode régulier (10h00 et 16h00 légales), et peut être actualisée en tant que de besoin en cas de modifications de la situation.

Elle se décline en :

- ◆ une carte de vigilance crues, qui peut être consultée au niveau national ou à l'échelle locale du territoire de chaque SPC (www.vigicrues.gouv.fr),
- ◆ des bulletins d'information associés, apportant des précisions géographiques et chronologiques sur les phénomènes et leurs conséquences.

Le dispositif global de la vigilance crues s'entend par une complémentarité entre ces deux types d'information et repose sur un principe de vigilance partagée. Ainsi, l'information est mise à disposition du grand public sur Internet et elle est transmise parallèlement vers les acteurs institutionnels et opérationnels de la sécurité civile.

1.2- Objectifs de la procédure

La procédure de vigilance et alerte crues poursuit quatre objectifs :

- donner aux autorités publiques à l'échelon national, zonal, départemental et communal les moyens d'anticiper une situation difficile par une prévision plus précoce ;
- donner aux préfets, aux services déconcentrés ainsi qu'aux maires les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer d'éventuelles inondations ;
- assurer simultanément l'information la plus large des médias et des populations en donnant à ces dernières les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation ;
- focaliser sur les phénomènes dangereux, pouvant générer une situation de crise majeure.

2- Présentation du dispositif de vigilance et d'alerte crues

2.1- La carte de vigilance crues

A - Les tronçons concernés par la procédure de vigilance crues

Le service de prévision des crues (SPC) Rhin-Sarre, de la DREAL, est compétent sur les bassins versants de la Sarre, les affluents alsaciens du Rhin et sur le Rhin frontalier (annexe 5). Ce territoire de compétence s'étend sur les départements du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68) et de la Moselle (57). Il concerne uniquement la zone de défense Est.

Dans le Bas-Rhin, le SPC Rhin-Sarre assure la transmission de l'information sur les crues sur les sections de cours d'eau suivants (voir les cartes en annexe 8) :

- **Zorn Zinsel**
- **Sarre moyenne Eichel**
- **Sarre amont**
- **Moder**
- **III intermédiaire Giessen**
- **III aval Bruche**
- **Rhin canalisé amont**
- **Rhin canalisé aval**
- **Rhin à courant libre**

B - Le contenu de la carte et des informations transmises par le SCHAPI

① – Une échelle de couleur correspondant à quatre niveaux de vigilance.

La carte de vigilance est établie au niveau national par le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) sur la base des informations données par le service de prévision des crues (SPC). Elle représente les cours d'eau sur lesquels les SPC sont compétents, découpés en tronçon homogène. Quatre niveaux de vigilance s'appliquent à ces tronçons :

- **vert**
pas de vigilance particulière requise
- **jaune**
risques de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et / ou exposées
- **orange**
risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes
- **rouge**
risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.

Sur chacun des tronçons définis ci-dessus, le niveau de vigilance est établi en fonction de l'évaluation du risque de crue pour les 24 heures suivantes.

Les cartes sont mises à disposition sur internet à l'adresse <http://www.vigicrues.gouv.fr/> et permettent :

- ♦ de connaître, à un instant donné, le niveau de vigilance requis sur un cours d'eau ;
- ♦ d'accéder aux bulletins d'informations associés, qui précisent la nature des événements susceptibles de se produire.

② - Les informations contenues dans la carte

La carte de vigilance crues porte notamment la mention des stations d'observations (annexe 9) qui servent à la surveillance des cours d'eau, ainsi que des cours d'eau sur lesquels ces stations sont implantées.

Pour chaque station d'observation positionnée sur un cours d'eau, il est possible d'avoir accès aux données en temps réel (hauteur et débit suivant disponibilité) et à des éléments de référence caractéristiques de la station (coordonnées géographiques, données sur des crues historiques ou de référence, etc.).

La couleur affectée à un tronçon de cours d'eau qualifie la dangerosité des phénomènes attendus dans les 24 heures au plus suivant la publication de la carte de vigilance crues.

C - Emission de la carte de vigilance crues

La carte de vigilance crues est produite deux fois par jour (à 10h00 et 16h00) pour une échéance d'anticipation minimale de 24 heures pour l'ensemble des tronçons du SPC (annexe 8).

A tout moment, une actualisation de la carte est possible en cas d'aggravation de la situation hydrométéorologique qui n'aurait pas pu être anticipée.

En cas d'aggravation ou de changement significatif de situation, le prévisionniste du SPC publiera ses bulletins en dehors de ces heures nominales.

L'heure d'émission de la prochaine carte émise est systématiquement indiquée.

La carte de vigilance est diffusée à la Préfecture du Bas-Rhin et au CODIS, via la messagerie sécurisée RESCOM.

2.2- Le bulletin d'information

A - Une procédure de suivi particulier en cas de zone jaune, orange ou rouge

Un bulletin local est élaboré par le SPC dès lors qu'au moins un tronçon de cours d'eau n'est pas vert.

Ce bulletin dispense les informations suivantes :

- description et qualification de la situation en cours ;
- prévisions d'évolution à partir du niveau orange, ou jaune si la situation l'exige (prévisions chiffrées dans la mesure du possible à partir de la vigilance jaune) ;
- le cas échéant, une description des conséquences possibles ;
- des conseils de comportement.

B - La mise à jour des bulletins locaux

Les bulletins locaux sont produits avec la carte de vigilance crues en mode régulier à 10h00 et à 16h00 légales.

À chaque actualisation de la carte de vigilance crues en dehors de ces horaires, le bulletin local l'est également.

La carte et le bulletin sont consultables sur le site internet

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Les mêmes informations sont accessibles aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site Internet

<http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr/>

2.3- Rôle des services

A - Le rôle du SPC (Service de prévision des crues) de la DREAL

Le SPC Rhin-Sarre a mis en place un système d'astreinte (24h/24 et 7j/7) hydrologique et météorologique sur son territoire de compétence. Les prévisionnistes du SPC expertisent les évolutions des cours d'eau et mettent à disposition du public l'ensemble des données déterminées sur le site internet www.vigicrues.gouv.fr.

Le SCHAPI et le SPC sont les seuls responsables de la légitimité de ces informations.

B - Le rôle de la DDT et du RDI

La DDT 67 est associée, en sa qualité de référent départemental inondation (RDI). À ce titre la DDT est chargée d'apporter un appui technique au Préfet sur les crues et les inondations, dans le cadre des dispositions générales ORSEC de gestion de crise.

En raison de l'importance des ouvrages, de leur vulnérabilité, ou en raison de leur situation directement à l'aval des cours d'eau suivis, la DDT s'assure que les gestionnaires d'ouvrages (annexe 7) ont connaissance de l'événement et de son ampleur et prend connaissance, le cas échéant, des dispositions déjà prises ou susceptibles d'être arrêtées en fonction de l'évolution de la situation.

La liste des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues est en annexes 10, 11 et 12.

C - Rôle des autres services

Se référer aux schémas généraux (pages 10,11 et 13).

3- Niveaux de vigilance et mesures associées

VERT

pas de vigilance particulière

↳ le niveau de vigilance « VERT » ne nécessite pas la prise de mesures particulières en termes d'alerte publique.

JAUNE

risque de crue n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et / ou exposées. Le bulletin local d'information du SPC doit être consulté en fonction du type d'activité afin que les mesures adéquates puissent être prises.

↳ alerte des services de l'État, des gestionnaires d'ouvrages (annexe 7) et de certains services publics, suivi de la situation

↳ selon la situation : alerte des maires, des médias, et diffusion de conseils de comportement à la population, suivi de la situation.

ORANGE

risque de crue importante. Situations de crues, prévisibles ou constatées, génératrices de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens. Phénomènes inhabituels. Les bulletins nationaux de suivi et / ou les bulletins locaux d'information doivent être consultés.

↳ alerte des services de l'État, des gestionnaires d'ouvrages (annexe 7), des maires, de certains services publics et des médias, et diffusion de conseils de comportement à la population, suivi de la situation.

ROUGE

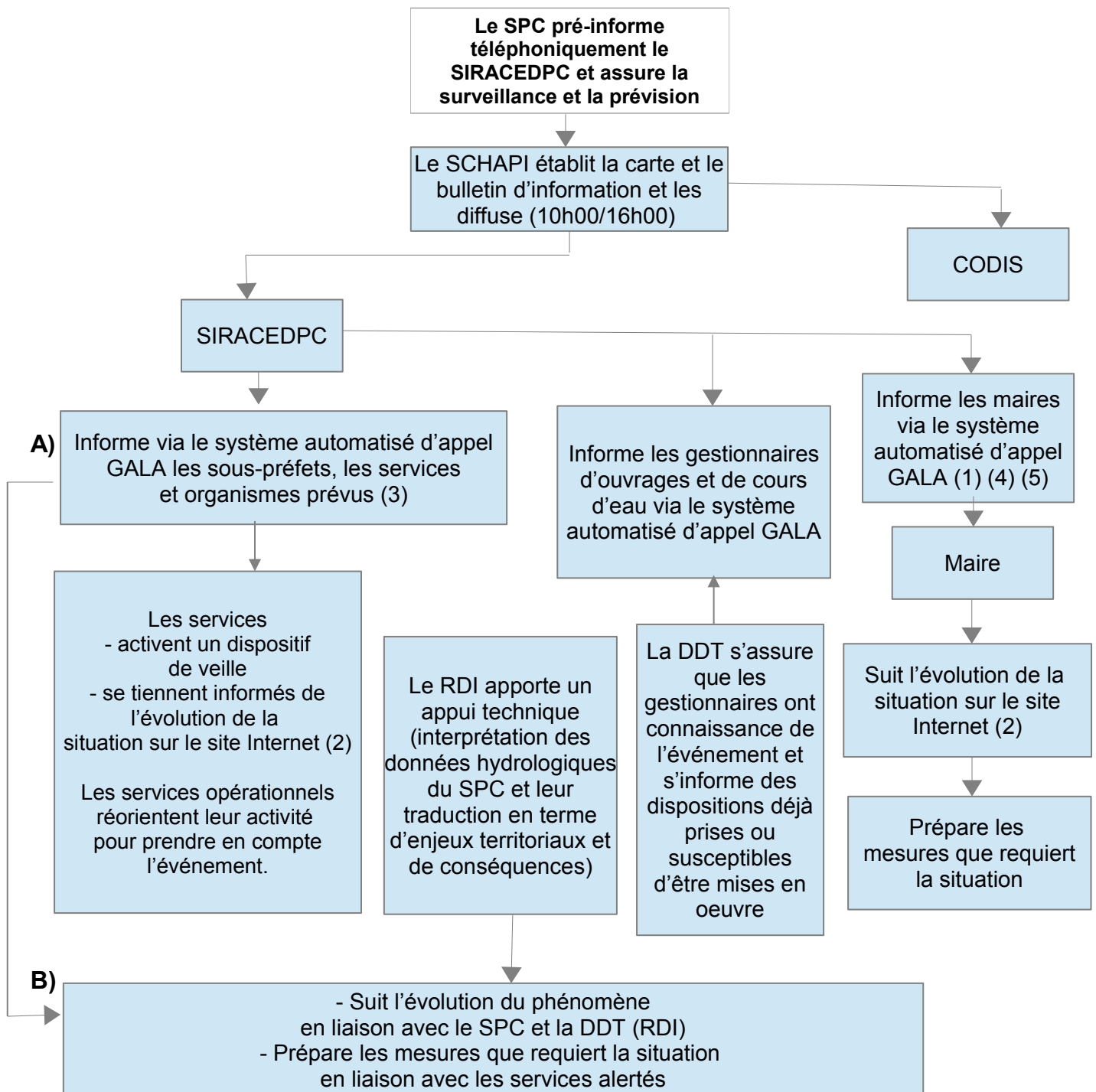
risque de crue exceptionnelle ou majeure. Risque avéré de perturbations et de dommages importants. Les bulletins nationaux de suivi et / ou les bulletins locaux d'information doivent être consultés.

↳ mobilisation immédiate des services opérationnels, mise en alerte des autres services de l'État, des gestionnaires d'ouvrages (annexe 7), des maires, de certains services publics et des médias, diffusion de consignes de comportement à la population

↳ activation d'une cellule de crise.

3.1- Schéma général d'alerte et d'information

Vigilance **jaune**



Pour tous les cours d'eau et en fonction de la situation, le dispositif prévu en vigilance orange pourra, en cas de besoin être activé dès le niveau jaune.

(1) En cas de défaillance du système, contacter la gendarmerie qui préviendra les maires concernés.

(2) Cartes et bulletins consultables sur les sites d'information du SPC par Internet sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr>

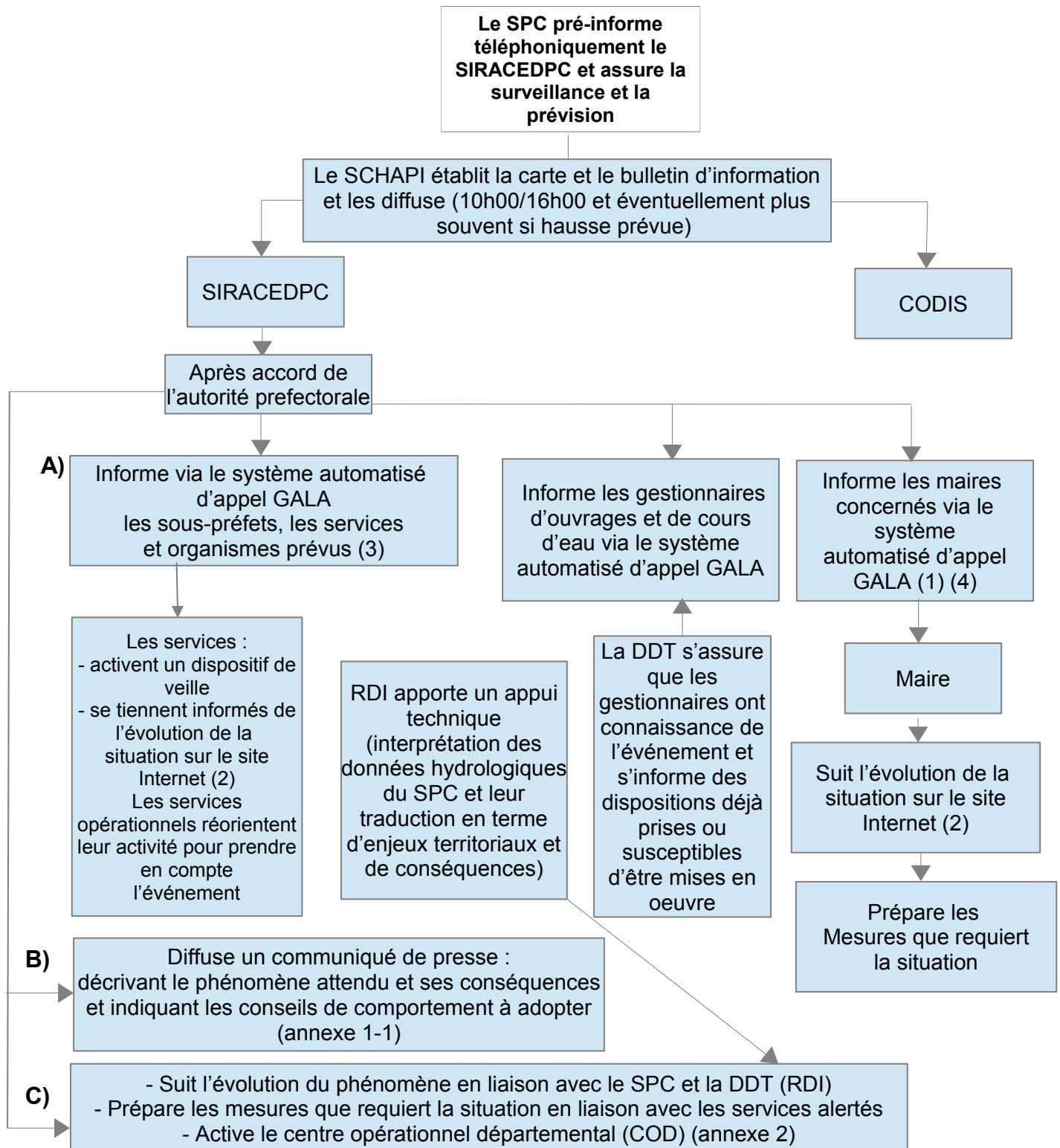
(3) Eurométropole, SIDSIC, DDT, Gendarmerie, SDIS, Conseil départemental, Dir Est, DDSP, DDPP, DASEN, VNF / CARING, DREAL, EDF-GDF, Orange France Télécom Alsace, Météo France interrégionale Illkirch, SNCF, Conseil régional (astreinte service régional de l'III)

(4) Dans le cas du Rhin, seules les communes le souhaitant sont avisées (liste annexe 6).

(5) Dans le cas de l'III, doubler l'appel GALA par un appel au service régional de l'III.

3.2- Schéma général d'alerte et d'information

Vigilance **orange**



(1) En cas de défaillance du système, contacter la gendarmerie qui préviendra les maires concernés.

(2) Cartes et bulletins consultables sur les sites d'information du SPC par Internet sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr>

(3) Eurométropole, SIDSIC, DDT, Gendarmerie, SDIS, Conseil départemental, Dir Est, DDSP, DDPP, DASEN, VNF / CARING, DREAL, EDF-GDF, Orange France Télécom Alsace, Météo France interrégionale Illkirch, SNCF, Conseil régional (astreinte service régional de l'III)

(4) Dans le cas de l'III, doubler l'appel GALA par un appel au service régional de l'III.

3.3- Actions à mener - vigilance orange

RAPPEL

Le niveau de vigilance ORANGE entraîne l'information immédiate du Préfet par le membre du corps préfectoral de permanence. Un dispositif de veille est activé par la Préfecture pour suivre l'évolution de la situation en liaison directe avec le SPC et la DDT.

3.4- Rôle des services - vigilance orange

A - Missions des Services

Dès qu'ils ont connaissance de l'information, tous les services se tiennent directement informés en consultant le site Internet <http://www.vigicrues.gouv.fr>.
En outre

les services opérationnels et d'intervention :

- activent un dispositif de vigilance renforcée ;
- réorientent leurs missions de service pour rendre en compte l'événement ;
- préparent la mobilisation de leurs moyens ;
- diffusent en interne les instructions et consignes de comportement ;

les services de l'État et autres services publics :

- activent un dispositif de veille et en communiquent les coordonnées à la Préfecture ;
- préparent la mobilisation de leurs moyens ;
- recensent les secteurs d'activité qui, dans leur domaine de compétence, sont concernés par l'événement annoncé.

B - Rôle des maires

Dès qu'ils ont connaissance de l'information, les maires se tiennent informés de la situation et de son évolution en consultant le site Internet <http://www.vigicrues.gouv.fr>,

Le maire doit prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue d'une inondation, et plus particulièrement :

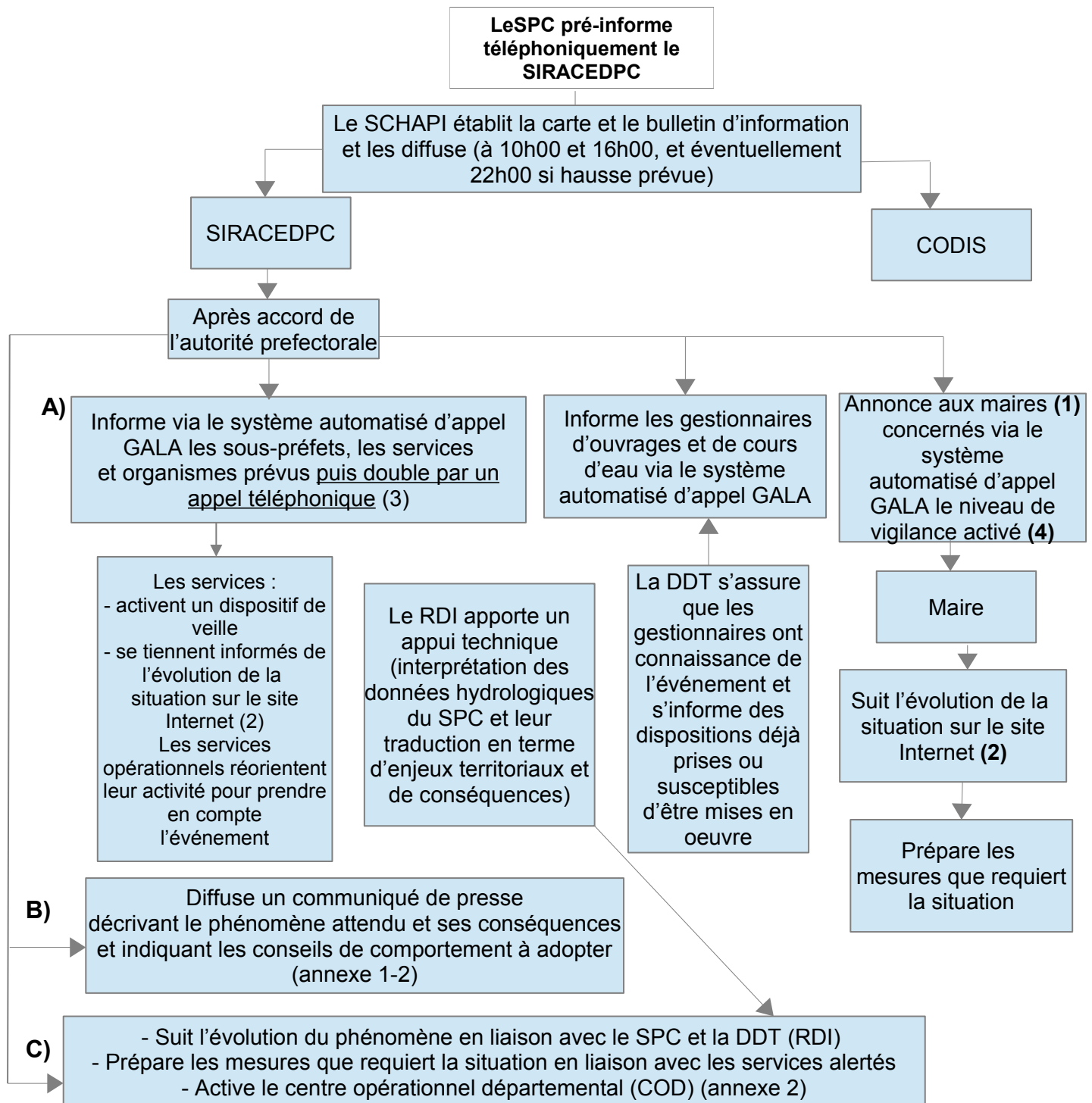
- informer les riverains et les établissements concernés par le risque inondation, et prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour les personnes et les biens ;
- rappeler les comportements à adopter conformément aux consignes mentionnées dans le bulletin d'information local ou les communiqués de presse (annexes 1-1 et 1-2) ;
- afficher les messages d'information sur la situation et l'évolution des crues pour renseigner les riverains et administrés concernés ;
- mettre en place une cellule de crise municipale ;
- déclencher les plans adaptés à la situation (plan communal de sauvegarde, plan d'hébergement communal...) pour gérer la situation.

Pour les communes concernées par l'exploitation d'un terrain de camping situé en zone inondable, prendre toute disposition utile pour permettre son évacuation conformément aux consignes portées dans le cahier de prescriptions.

En période d'ouverture du camping, il appartient au maire d'assurer une surveillance météorologique et de surveiller l'évolution des cours d'eau car des phénomènes particuliers (orages violents, précipitations importantes) peuvent survenir et mettre en péril le camping.

3.5- Schéma général d'alerte et d'information

Vigilance **rouge**



(1) en cas de défaillance du système, contacter la gendarmerie qui préviendra les maires concernés

(2) cartes et bulletins consultables sur le site d'information du SPC par Internet sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr>

(3) Eurométropole, SIDSIC, DDT, Gendarmerie, SDIS, Conseil départemental, Dir Est, DDSP, DDPP, DASEN, VNF / CARING, DREAL, EDF-GDF, Orange France Télécom Alsace, Météo France interrégionale Illkirch, SNCF, Conseil régional (astreinte service régional de l'III)

(4) Doubler l'alerte par un appel téléphonique à tous les maires concernés + au service régional de l'III si crues de l'III

3.6- Actions à mener - vigilance **rouge**

RAPPEL

Le niveau de vigilance ROUGE entraîne l'information immédiate du Préfet par le membre du corps préfectoral de permanence.

Le centre opérationnel départemental (annexe 2 – composition du COD) est activé avec, le cas échéant, une cellule de suivi dans les sous-préfectures.

3.7- Rôle des services - vigilance **rouge**

A - Missions des Services

Dès qu'ils ont connaissance de l'information, les services se tiennent directement informés en consultant le site Internet <http://www.vigicrues.gouv.fr>.

En outre

les services opérationnels et d'intervention

- mobilisent leurs moyens pour être en mesure de faire face à une situation de crise ;
- diffusent en interne les instructions et consignes de comportement ;
- délèguent un représentant en cellule de crise ;

les services de l'État et autres services publics

- mobilisent leurs moyens pour être en mesure de faire face à une situation de crise ;
- activent un dispositif spécifique et permanent de suivi de l'événement au sein de leur structure et en communiquent les coordonnées à la préfecture ;
- recensent les secteurs d'activité qui, dans leur domaine de compétence, sont concernés par l'événement annoncé et leur diffusent les consignes de comportement ;
- proposent au Préfet des mesures réglementaires de prévention (*mesures de restriction pour l'organisation ou la pratique de certaines activités sensibles aux crues*) et s'assurent de leur diffusion dès qu'elles sont effectives ;
- assurent en permanence le recueil des informations dans leur secteur de compétence et les transmettent au centre opérationnel départemental ;
- les services concernés délèguent un représentant en cellule de crise.

B - Rôle des maires

Dès qu'ils ont connaissance de l'information, les maires

- se tiennent informés de la situation et de son évolution par Internet sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr>,
- activent un dispositif de suivi de la situation,
- alertent les populations exposées,
- mettent en sécurité les populations vulnérables,
- mettent en place une cellule de crise municipale,
- relayent l'information dans leur commune auprès des établissements qui sont le plus souvent en relation avec le public (*par exemple offices du tourisme, syndicats d'initiative...*),
- mobilisent les moyens dont dispose la commune pour faire face à la situation annoncée (*mobilisation des services techniques, recensement de sites d'hébergement provisoire, mise en place d'un dispositif d'accueil de personnes en détresse*),
- informent la Préfecture en cas de situation dépassant les capacités de réaction de la commune.

4- Annexes

Annexe 1-1. Communiqué de presse situation de vigilance ORANGE.....	16
Annexe 1-2. Communiqué de presse situation de vigilance ROUGE.....	17
Annexe 2. Composition du centre opérationnel départemental en situation de vigilance ROUGE.....	18
Annexe 3. Message GALA diffusé aux Sous-Préfets et aux services (groupe n°38).....	19
Annexe 4. Message GALA pour l'information des communes, des gestionnaires d'ouvrage et des gestionnaires de cours d'eau selon les tronçons.....	20
Annexe 5. Territoire de compétence et linéaire d'intervention du SPC Rhin-Sarre.....	21
Annexe 6. Communes concernées pour chaque tronçon.....	22
Annexe 7. Liste des ouvrages et de leurs gestionnaires.....	26
Annexe 8. Cartes des tronçons et communes pour lesquelles l'État met en place un dispositif de surveillance et d'information sur les crues.....	27
Annexe 9. Tableaux des stations de référence par tronçon et crues historiques.....	36
Annexe 10. Carte des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues (départements 57 et 67, hors Rhin).....	47
Annexe 11. Carte des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues (dpt 68, hors Rhin).....	48
Annexe 12. Zones de rétention de crues sur le Rhin supérieur.....	49
Annexe 13. Carte du réseau de mesures hydrométriques géré par les collectivités territoriales et les services étrangers.....	50
Annexe 14. Tableau des stations de prévisions du SPC Rhin-Sarre (page 1/2).....	51
Tableau des stations de prévisions du SPC Rhin-Sarre (page 2/2).....	52



CABINET DU PRÉFET
service de la communication
interministérielle

Strasbourg, le

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annonce d'une alerte de crue

Situation de vigilance ORANGE

Le Service de Prévision des Crues annonce une montée des eaux sur le cours d'eau / tronçon Ce phénomène engendre les risques suivants.

- Des inondations importantes sont possibles
- Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires
- Des coupures d'électricité peuvent se produire
- Les digues peuvent être fragilisées ou submergées

Pour votre sécurité, la Préfecture du Bas-Rhin vous adresse les consignes suivantes.

- Mettez-vous à l'abri
- Limitez tout déplacement sauf si absolument nécessaire et conformez-vous à la signalisation routière
- Tenez-vous informé de la situation
- Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (meubles, produits toxiques, appareils électriques, etc)



CABINET DU PRÉFET
service de la communication
interministérielle

Strasbourg, le

COMMUNIQUE DE PRESSE Annonce d'une alerte de crue Situation de vigilance ROUGE

Le Service de Prévision des Crues annonce une montée des eaux sur le cours d'eau / tronçon Ce phénomène engendre les risques suivants.

- Des inondations très importantes sont possibles y compris dans les zones rarement inondées
- Les conditions de circulation peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau routier et ferroviaire
- Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire
- Des phénomènes de rupture ou de débordement de digues peuvent se produire

Pour votre sécurité, la Préfecture du Bas-Rhin vous adresse les consignes suivantes.

- Mettez-vous à l'abri et suivez strictement les consignes de sécurité des pouvoirs publics
- Éviter tout déplacement
- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation
- Veuillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (meubles, produits toxiques, appareils électriques)
- Coupez les réseaux si nécessaire (électricité, gaz, eau)

Annexe 2. Composition du centre opérationnel départemental en situation de vigilance ROUGE

En situation de vigilance de niveau ROUGE, le centre opérationnel départemental est systématiquement activé. Dans la majorité des cas le délai entre l'annonce et l'événement lui-même permettra la tenue d'une réunion préalable au cours de laquelle le niveau de mobilisation des services sera arrêté.

Composition de la cellule de crise de la Préfecture

☐ **Préfecture**

- *Membre du corps préfectoral*
- *SIRACEDPC*
- *Service de la Communication Interministérielle*
- *SIDSIC*

☐ **SPC**

☐ **DDSP**

☐ **Gendarmerie**

☐ **SDIS**

☐ **SAMU 67**

☐ **ARS**

☐ **DDT**

☐ **DREAL**

☐ **Représentant des collectivités territoriales et des établissements publics**

(Conseil régional, Conseil départemental, Association des Maires s'ils le souhaitent)

N.B.

- *la cellule de crise peut être activée en cas de vigilance orange, sur décision du Préfet ;*
- *présence obligatoire de VNF et du CARING en cellule de crise en cas de vigilance et d'alerte pour des tronçons du Rhin ;*
- *cette composition n'est pas exhaustive et pourra, en fonction de la nature de l'événement annoncé, de ses conséquences envisageables ou avérées, être réduite ou élargie à certains services ou établissements publics directement concernés (par exemple, si crues du Rhin, présence éventuelle du Port Autonome de Strasbourg) ;*
- *si les circonstances l'exigent, des cellules de crise pourront également être activées dans les Sous-Préfectures.*

Annexe 3. Message GALA diffusé aux Sous-Préfets et aux services (groupe n°38)

Groupe GALA n°38

Rappel de la liste des services concernés :

Eurométropole, DRAAF, GENDARMERIE, DDPP, DASEN, S.D.I.S, CD67, D.D.S.P, VNF, CARING, DREAL, DDT, EDF, Orange France Télécom Alsace, Météo-France interrégionale Illkirch, SNCF, service régional de l'III

Message d'alerte de la Préfecture du Bas-Rhin concernant une vigilance crues.

Le tronçon *(citer le tronçon concerné)*

est en vigilance *(citer la couleur)*

Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en consultant le site Internet
www.vigicrues.gouv.fr.

Annexe 4. Message GALA pour l'information des communes, des gestionnaires d'ouvrage et des gestionnaires de cours d'eau selon les tronçons

Message d'alerte de la Préfecture du Bas-Rhin concernant une vigilance crues.

Le tronçon *(citer le tronçon concerné)*

est en vigilance *(citer la couleur)*

Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en consultant le site Internet www.vigicrues.gouv.fr.

Les groupes GALA par tronçon :

HORS RHIN	Groupe GALA n°
CRUES ILL AVAL BRUCHE	19
CRUES ILL INTERMEDIAIRE GIESSEN	20
CRUES MODER	21
CRUES SARRE AMONT	22
CRUES SARRE MOYENNE EICHEL	23
CRUES ZORN ZINSEL	24

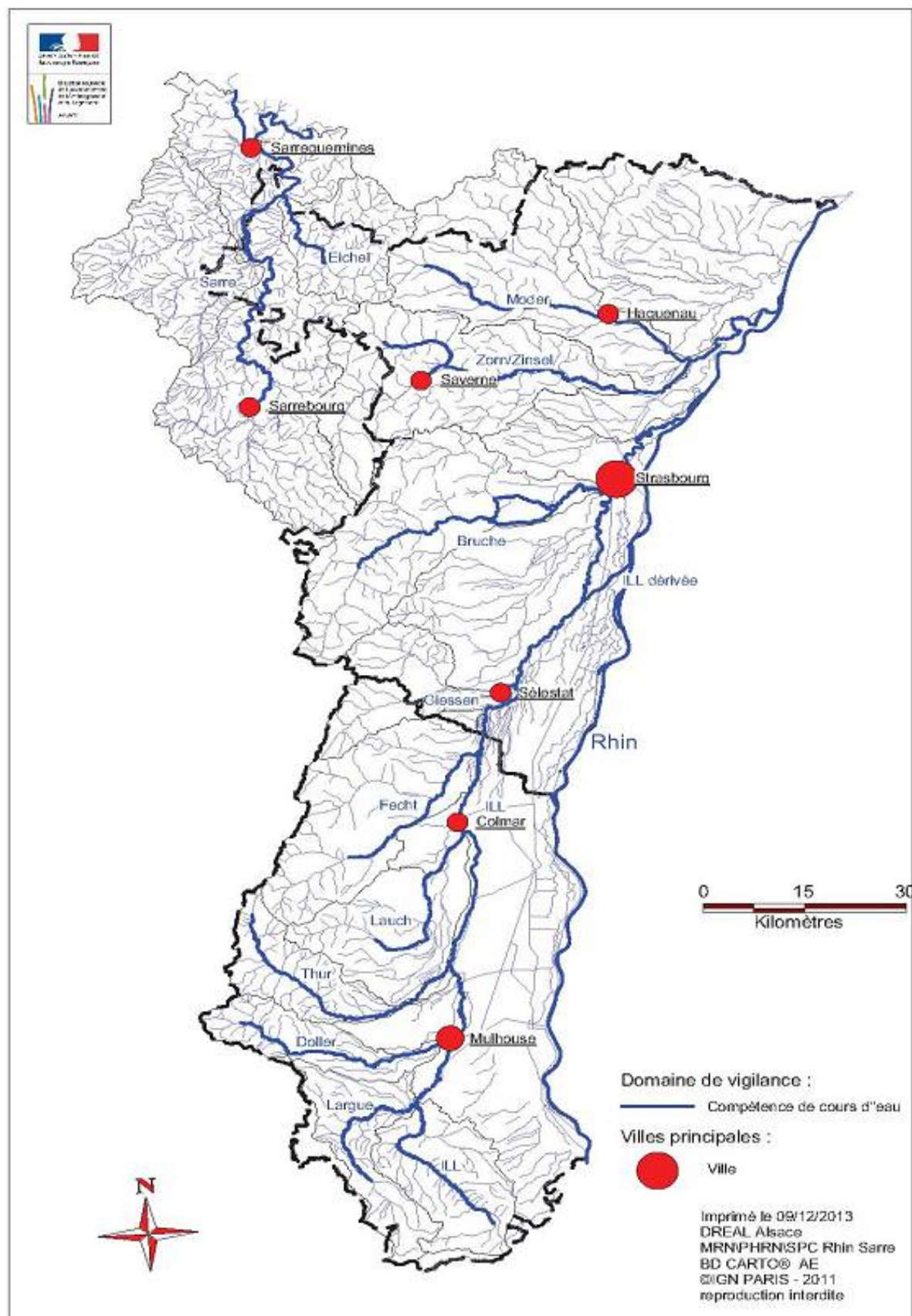
RHIN	Groupe GALA n°
CRUES RHIN CANALISE AMONT	106
CRUES RHIN CANALISE AVAL	107
CRUES RHIN COURANT LIBRE	108
CRUES RHIN INFO VIGILANCE JAUNE (souhaitant être alertées en vigilance jaune sur le Rhin : Erstein, Marckolsheim Eurométropole de Strasbourg)	109

Pour les gestionnaires d'ouvrages : voir annexe 7

Ces 10 groupes comprennent

- les mairies,
- les gestionnaires d'ouvrage et les gestionnaires de cours d'eau afférents,
- le Service Régional de l'Ill (pour les groupes 19 et 20),
- l'entreprise Siat Braun (pour le groupe 19) et
- le Port Autonome de Strasbourg (pour les groupes 106 à 109).

Annexe 5. Territoire de compétence et linéaire d'intervention du SPC Rhin-Sarre



Annexe 6. Communes concernées pour chaque tronçon

Tronçon	Stations	Communes concernées
ILL INTERMEDIAIRE GIESSEN	<i>Stations de Kogenheim et Sélestat</i>	Sélestat Baldenheim Mussig Muttersholtz Ebersheim Ebersmunster Hilsenheim Kogenheim Sermersheim Huttenheim Benfeld Sand Matzenheim Witternheim Rossfeld Herbsheim Osthause Erstein
ILL AVAL BRUCHE	<i>Stations de Wisches, Wolxheim et Holtzheim</i>	Rothau La Broque Schirmeck Wisches Russ Mulhbach-sur-Bruche Lutzelhouse Urmatt Heiligenberg Gresswiller Dinsheim-sur-Bruche Mutzig Dorlisheim Molsheim Altorf Duttlenheim Avolsheim Soultz-les-Bains Ergersheim Dachstein Ernolsheim-sur-Bruche Kolbsheim Duppigheim Entzheim Hangenbieten Achenheim

(suite page suivante)

Tronçon	Stations	Communes concernées
		Holtzheim Oberschaeffolsheim Wolfisheim Eckbolsheim Ostwald Lingolsheim Strasbourg Wolxheim Hoenheim Schiltigheim La Wantzenau Illkirch-Graffenstaden Mollkirch Niederhaslach Barenbach Bischheim Dangolsheim Geispolsheim
ZORN ZINSEL	<i>Stations de Oberhof, de Saverne et de Waltenheim</i>	Saverne Monswiller Steinbourg Dettwiller Wilwisheim Hochfelden Schwindratzheim Mommenheim Krautwiller Geudertheim Hoerd Bietlenheim Weyersheim Herrlisheim Gambshem Offendorf Brumath Dossenheim-sur-Zinsel Eckartswiller Hattmatt Waltenheim-sur-Zorn Wingersheim Donnenheim Ernolsheim-les-Saverne Ingenheim Lupstein Melsheim Mutzenhouse Neuwiller-les-Saverne Rohrwiller St-Jean Saverne Eschbourg

(suite page suivante)

Tronçon	Stations	Communes concernées
		Schaffouse-sur-Zorn
MODER	<i>Station de Schweighouse-sur-Moder</i>	Ingwiller Menchhoffen Obermodern-Zutzendorf Pfaffenhoffen Nierdermodern Schweighouse-sur-Moder Haguenau Kaltenhouse Oberhoffen-sur-Moder Bischwiller Rohrwiller Drusenheim Dalhunden Stattmatten Auenheim Herrlisheim Dauendorf Fort Louis Herrlisheim Ohlungen Roeschwoog Rountzenheim Schalkendorf Schillersdorf Sessenheim Uberach Uhlwiller Uttwiller La Walck Stattmatten
SARRE AMONT	<i>Stations de Diedendorf et de Keskastel</i>	Sarrewerden Sarre-Union Harskirchen Schopperten Keskastel Diedendorf Wolfskirchen

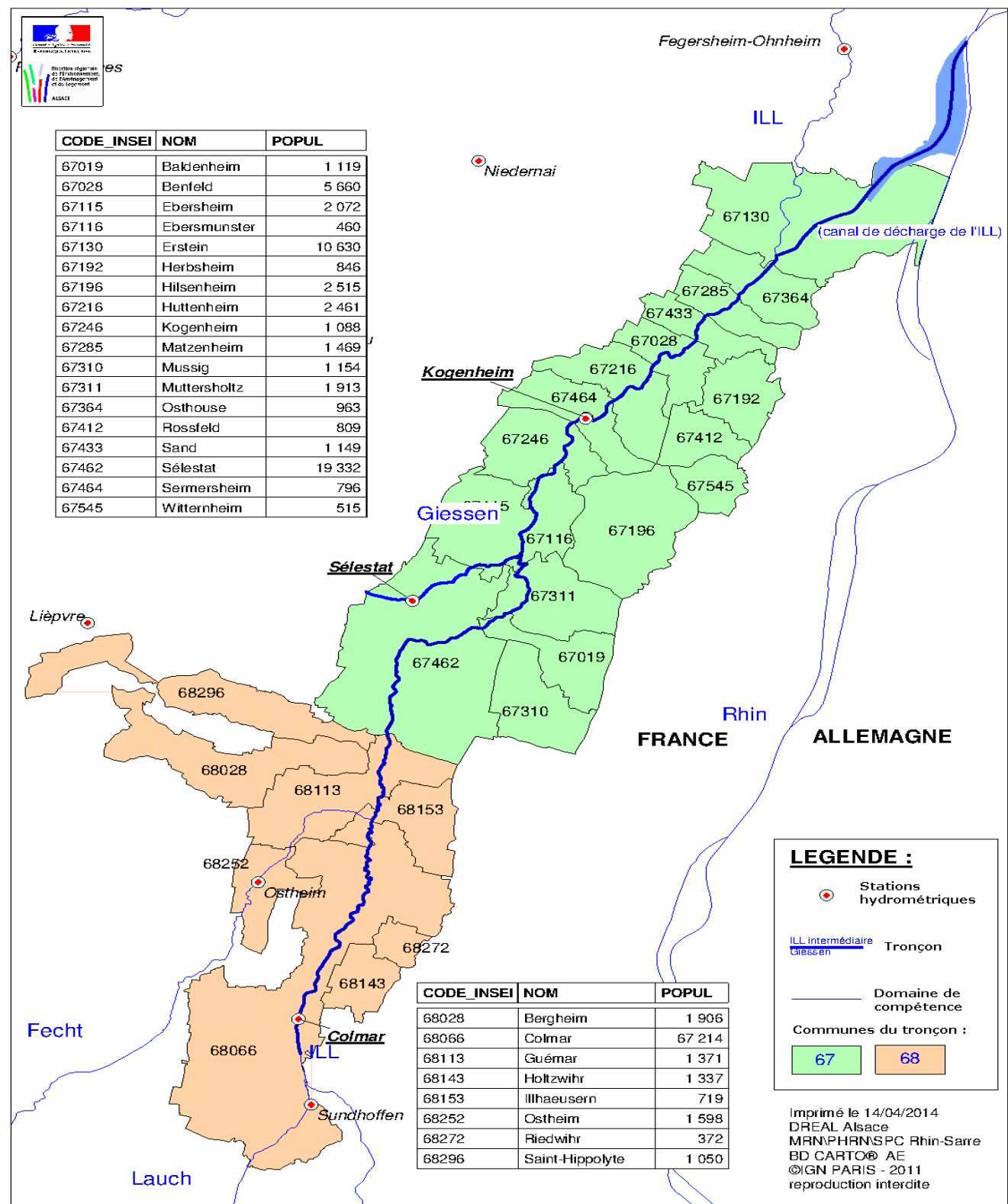
Tronçon	Stations	Communes concernées
SARRE MOYENNE EICHEL	<i>Stations de Diemeringen et de Oermingen</i>	Herbitzheim Diemeringen Lorentzen Oermingen Voellerdingen Domfessel Keskastel
RHIN CANALISE AMONT	<i>Stations de Strasbourg et de Kehl-Kronenhof</i>	Artolsheim Daubensand Diebolsheim Erstein Eschau Gerstheim Mackenheim Marckolsheim Plobsheim Rhinau Schoenau Strasbourg Sundhouse
RHIN CANALISE AVAL	<i>Stations de Strasbourg et de Kehl-Kronenhof</i>	Beinheim Dalhunden Drusenheim Fort-Louis Gambshheim La Wantzenau Neuhäusel Offendorf Strasbourg
RHIN A COURANT LIBRE	<i>Stations de Lauterbourg et de Plittersdorf</i>	Beinheim Lauterbourg Mothern Munchhausen Seltz

Annexe 7. Liste des ouvrages et de leurs gestionnaires

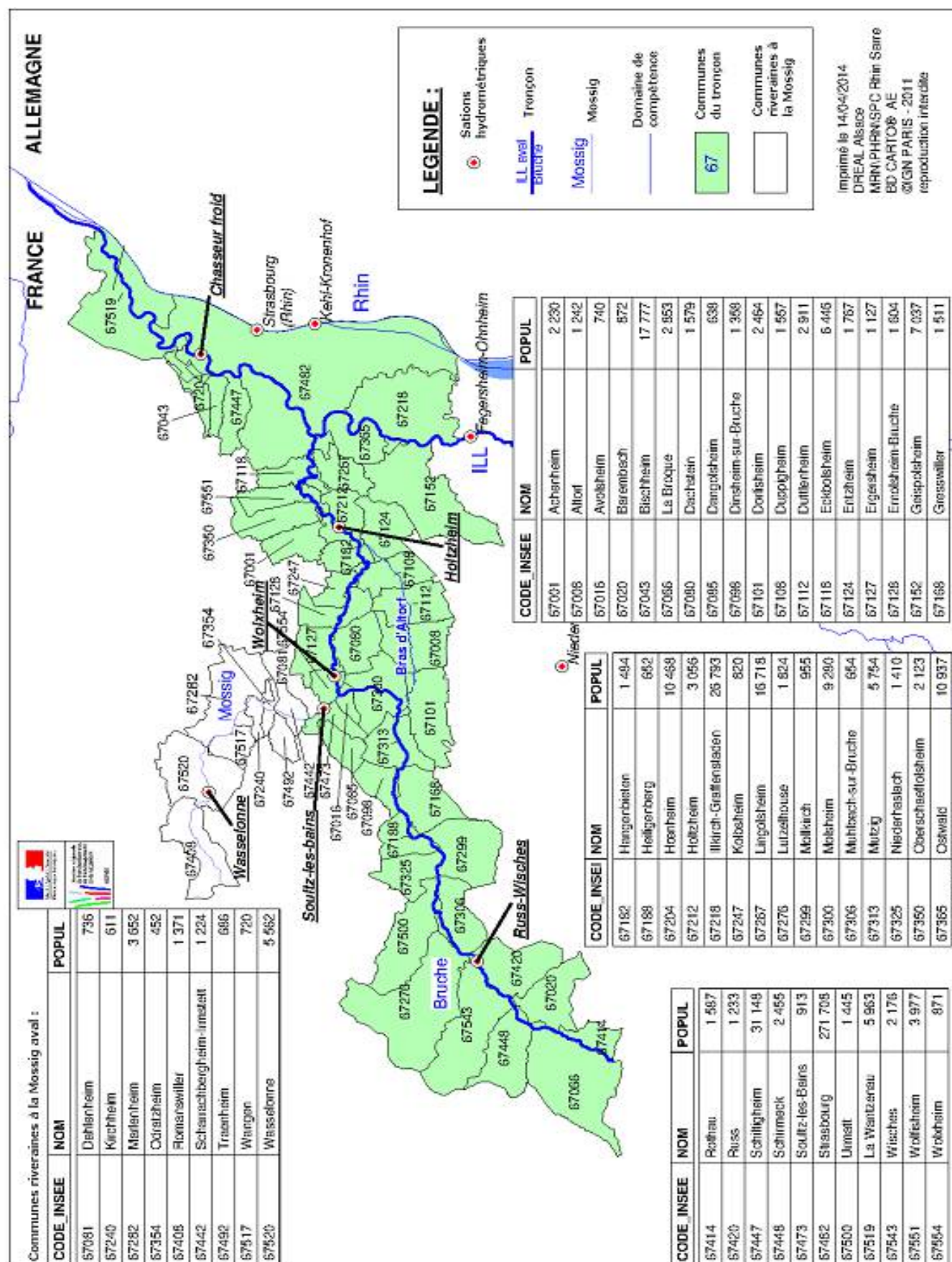
tronçons	Cours d'eau	ouvrage	gestionnaire
Sarre	Grentzbach	Barrage du Grentzbach	Commune de Diemeringen N° : 03 88 00 49 05
Moder		Barrage de Reichshoffen	Commune de Reichshoffen N° : 03 88 80 89 30
Zorn	Zorn	Vanne de décharge du landgraben	Association syndicale fluviale Zorn-Ried N° : 08 99 23 67 00
		Barrage de Steinbourg	S.I. d'aménagement de la Haute-Zorn N° : 03 88 91 66 98
Bruche	Bras d'Altorf	Ouvrages de régulation hydraulique et de protection du bras d'Altorf	CdC Molsheim-Mutzig N° : 03 88 49 82 58
	Bruche	Barrage d'Avolsheim	CD67 N° : 03 88 76 67 67
III Aval- Bruche	III	Ouvrages de régulation d'Erstein	Service régional de l'III N° : 06 08 02 06 41
	Fossé des Remparts	Barrage de décharge des abattoirs	VNF N° : 06 07 04 40 51
	III	Vanne de décharge de l'écluse A	VNF N° : 06 07 04 40 51
	III	Vanne de décharge de l'hôtel Régent	Hôtel Régent Petite France N° : 03 88 76 43 43
	III	Vanne de décharge d'Energest	Energest N° : 03 88 76 43 43
	III	Barrage de la Robertsau	VNF N° : 06 07 04 40 51
	Aar	Barrage de l'Aar	VNF N° : 06 07 04 40 51
	III	Barrage du Doernel	DDT N° : 06 79 93 66 34
	Canal usinier	Vanne de décharge de la papeterie	Papeterie N° : 07 86 83 90 58

Annexe 8. Cartes des tronçons et communes pour lesquelles l'État met en place un dispositif de surveillance et d'information sur les crues

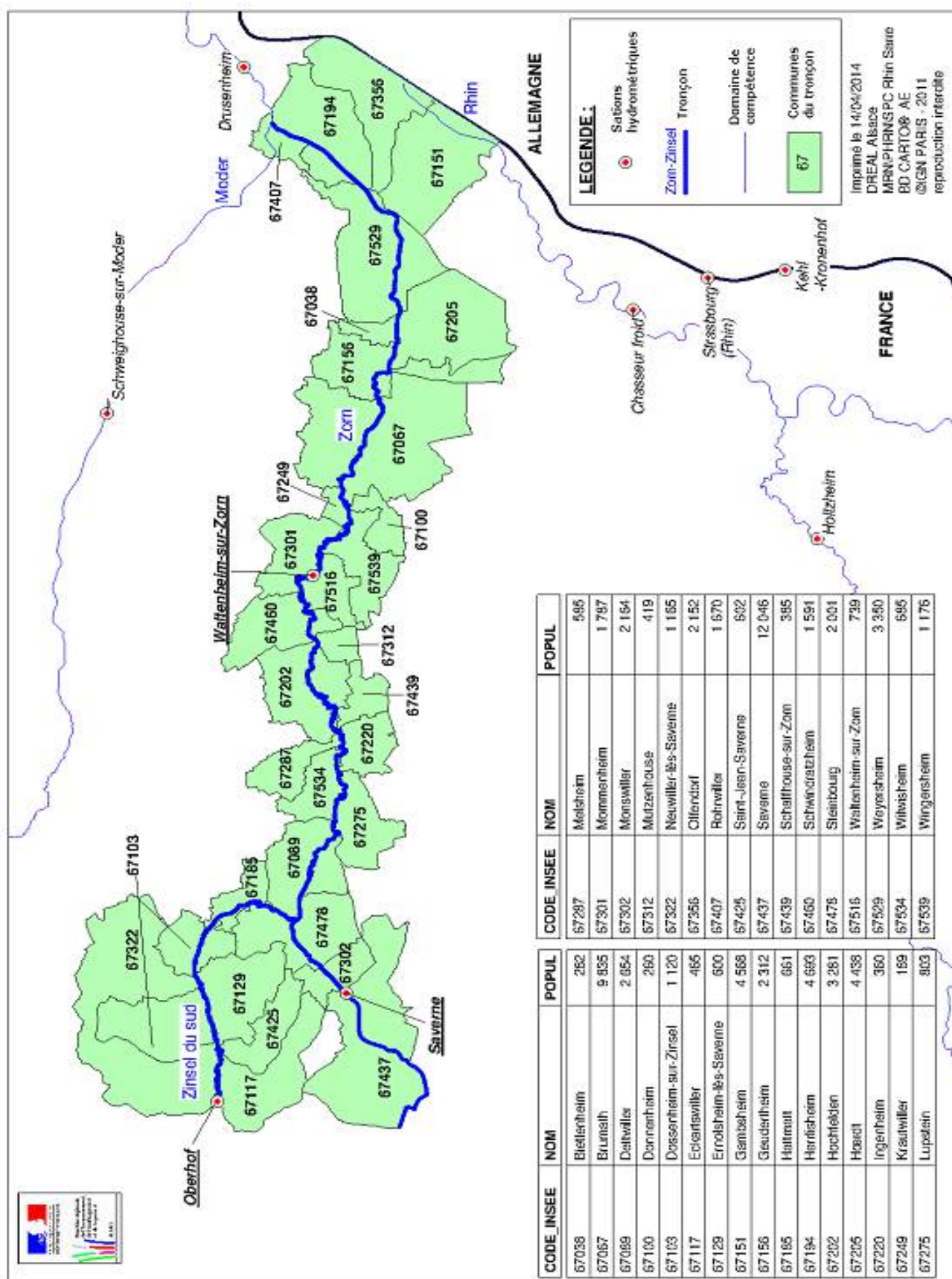
TRONCON « ILL INTERMEDIAIRE-GIESSEN »



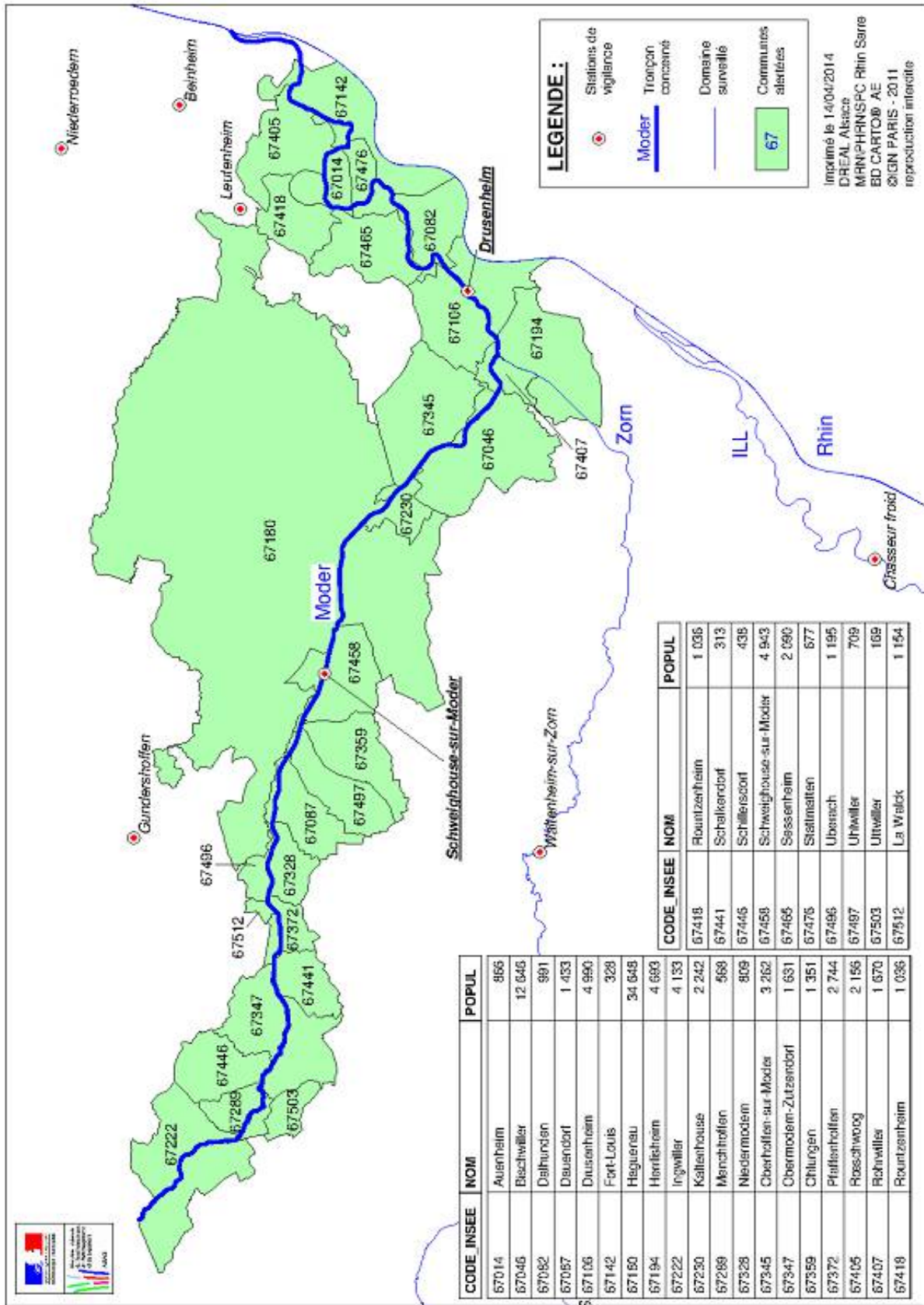
TRONCON « ILL AVAL BRUCHE »



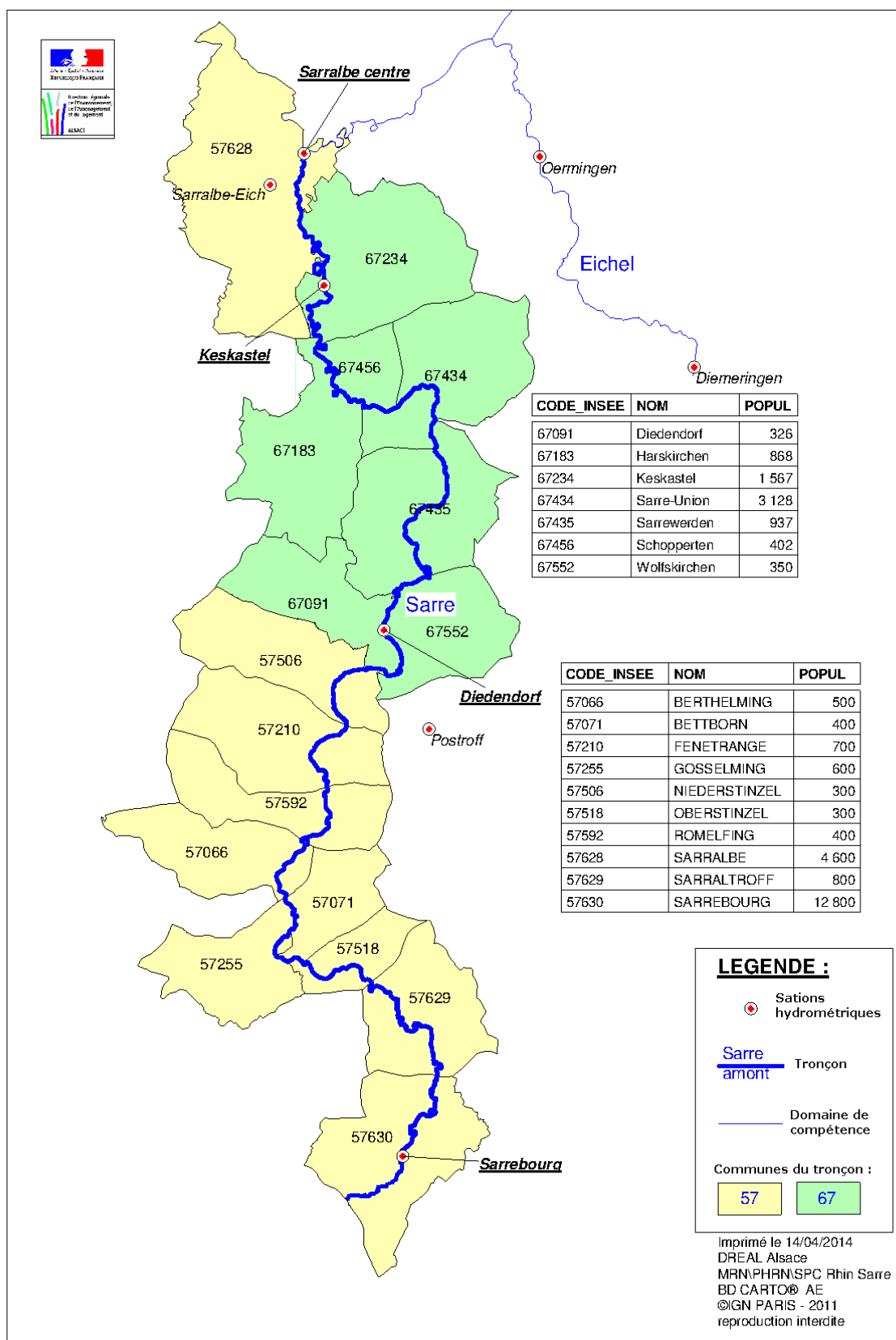
TRONCON « ZORN – ZINSEL DU SUD »



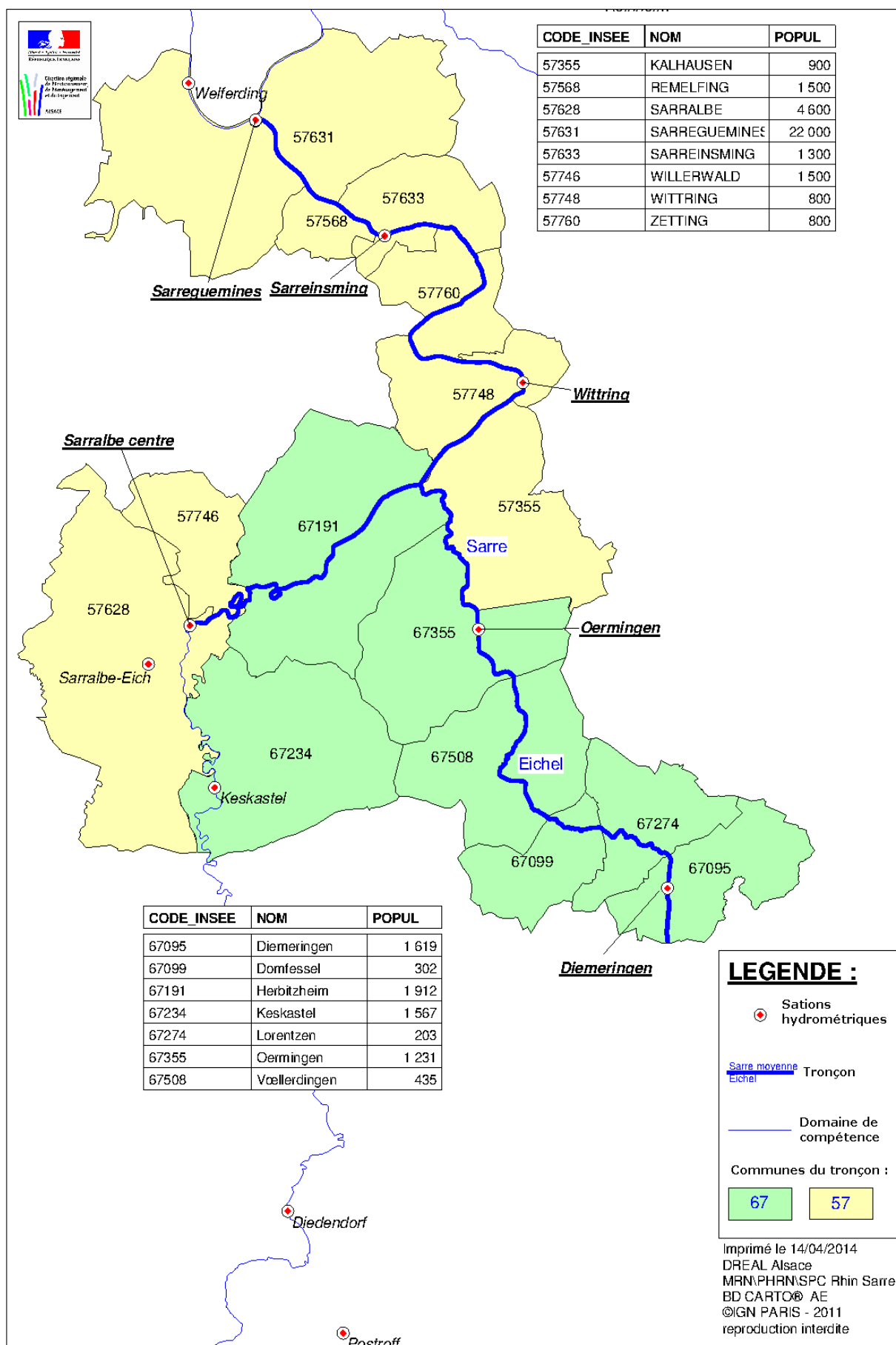
TRONCON « MODER »



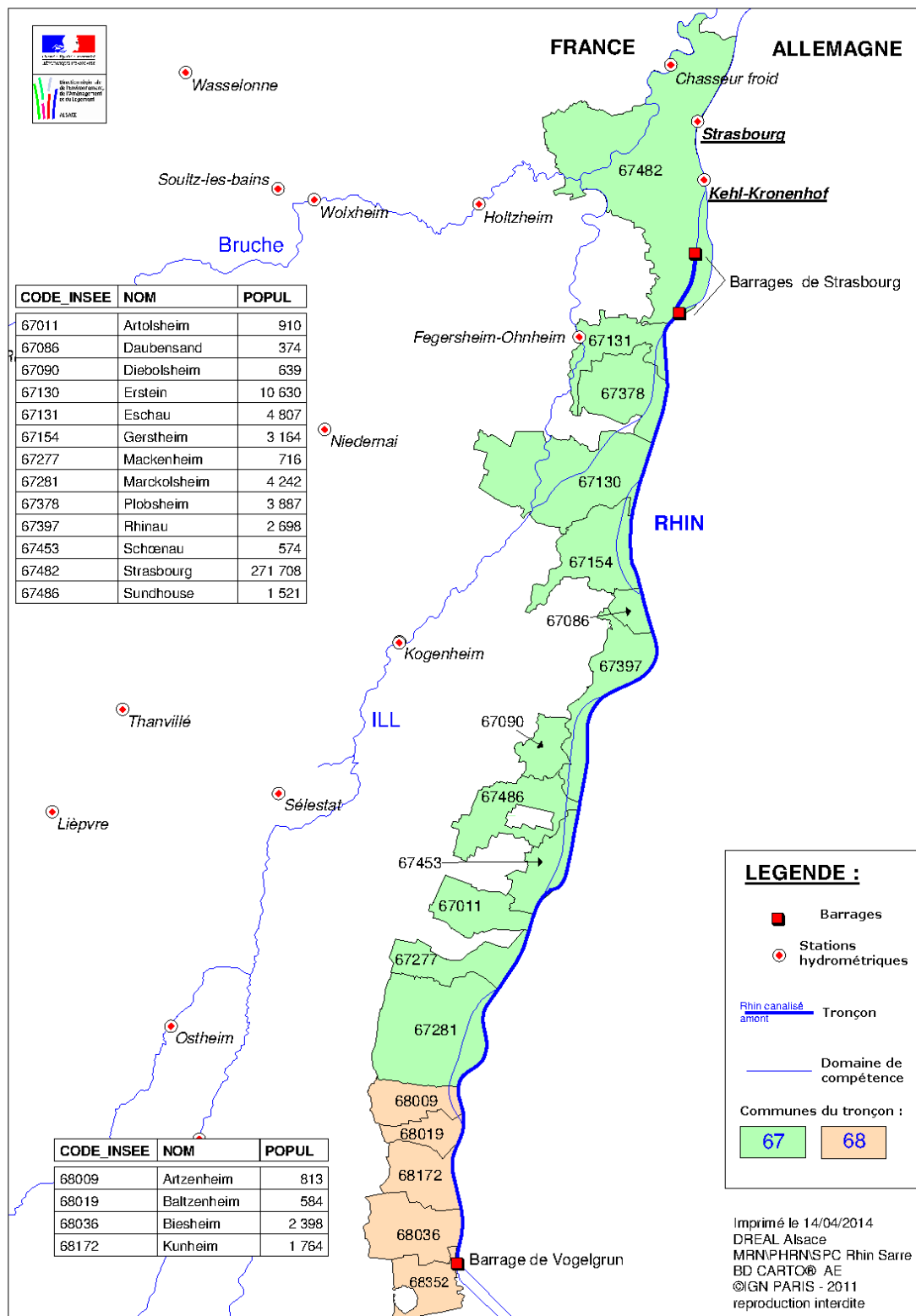
TRONCON « SARRE AMONT »



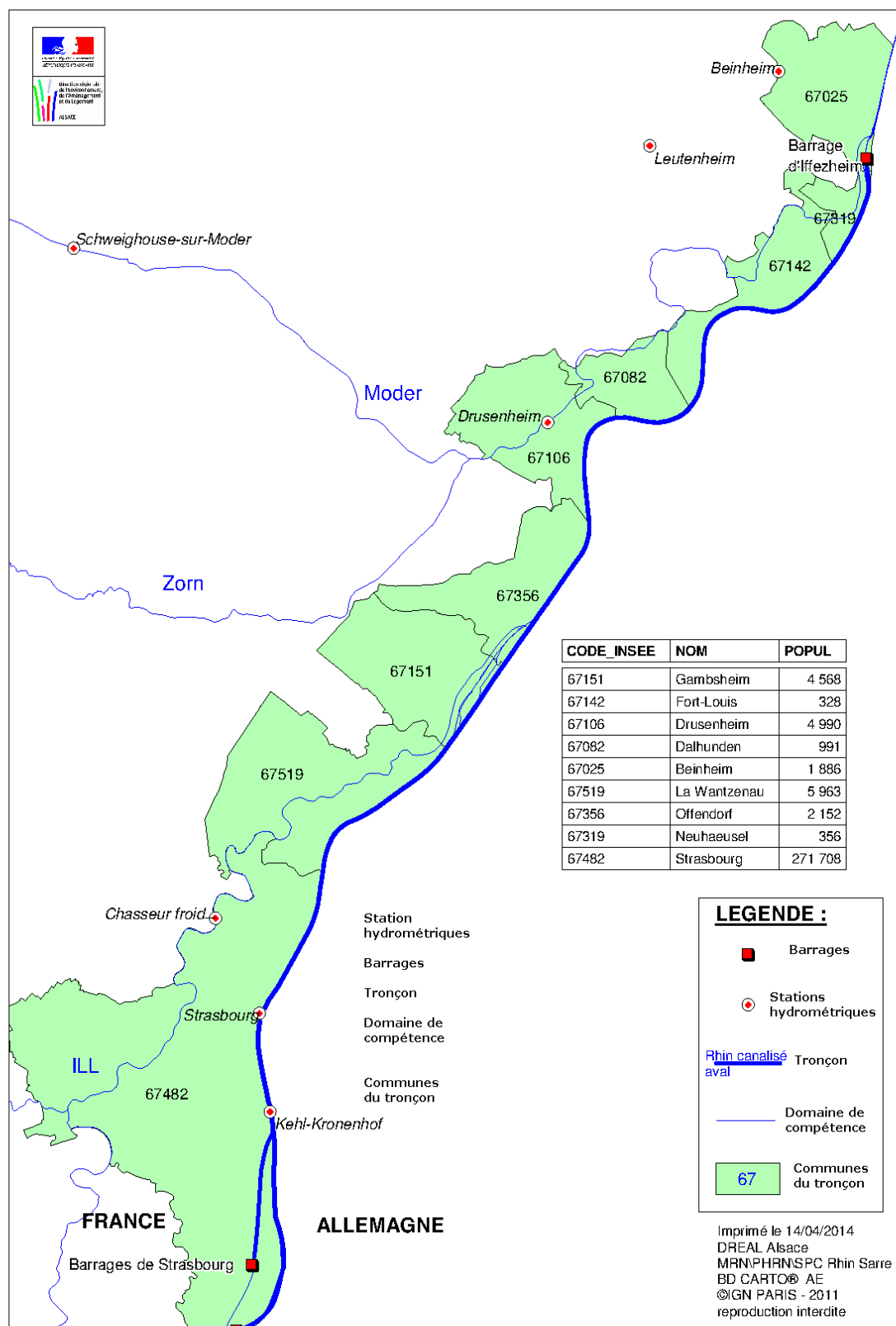
TRONCON « SARRE MOYENNE - EICHEL »



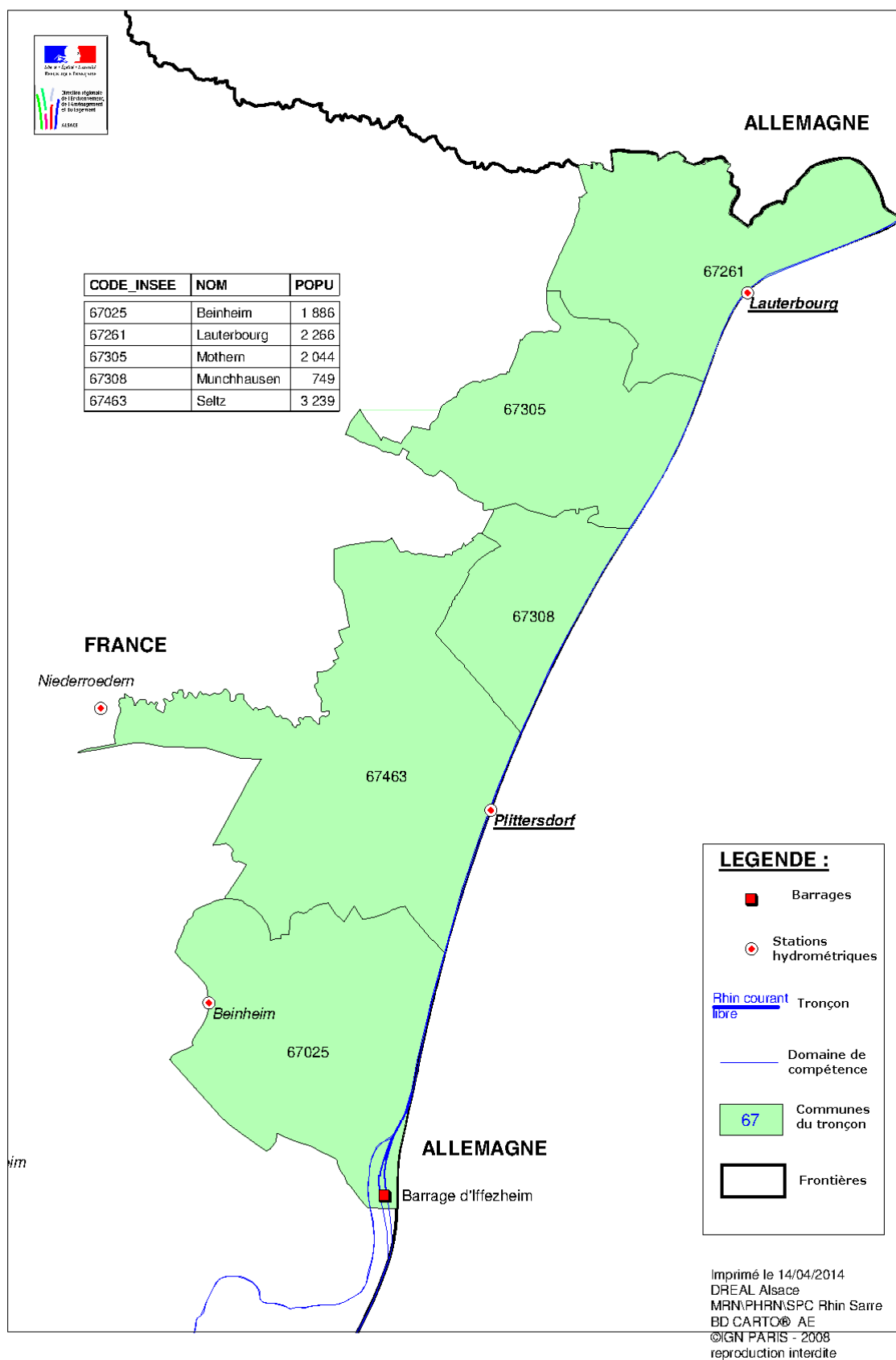
TRONCON « RHIN CANALISE AMONT »



TRONCON « RHIN CANALISE AVAL »



TRONCON « RHIN A COURANT LIBRE »



Annexe 9. Tableaux des stations de référence par tronçon et crues historiques

TRONCON « ILL INTERMEDIAIRE GIESSEN » (1 / 2)

FICHE TRONCON DE VIGILANCE							
TRONCON : ILL INTERMEDIAIRE – GIESSEN RIVIERE : ILL				STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance		Définition et conséquences attendues		COLMAR		KOGENHEIM Station bancarisée depuis le 08/09/2006	
				Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE		Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.				
ORANGE		Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	15 février 1990	5,08 m	10 avril 1983 16 février 1990	2,86 m 2,77 m
				14 janvier 2004	4,85 m	15 janvier 2004	2,69 m
JAUNE		Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	30 décembre 2001 10 mars 2006	4,61 m 4,57 m	19 décembre 2012 01 janvier 2002 30 décembre 2012 10 décembre 2010	2,54 m 2,52 m 2,50 m 2,48 m
				16 décembre 2012 08 décembre 2010 28 décembre 2012	4,05 m 4,03 m 3,83 m		
							28 février 2010
VERT		Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.	13 mars 2008	3,10 m	14 mars 2008	1,73 m

Avertissement :

_ Sur ce tronçon, les premiers débordements peuvent être constatés localement sans que le niveau de vigilance jaune ne soit déclenché (champs inondés, route secondaire coupé) afin de réserver la vigilance jaune à des événements plus pertinents à l'échelle du tronçon.

Il s'agit en particulier de la RD 210 dans le secteur d'Ebersmunster et de la RD 3 entre Jebbsheim et Ostheim .

_ le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « ILL INTERMEDIAIRE GIESSEN » (2/2)

FICHE TRONCON DE VIGILANCE				
TRONCON : III INTERMEDIAIRE – GIESSEN RIVIERE : GIESSEN			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance	
Vigilance		Définition et conséquences attendues	SELESTAT Station mise en service en 2007	
			Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE		Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.	
			15 février 1990	2,55 m (estimation indicative) 153 m³/s
ORANGE		Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	
			30 décembre 2001	2,32 m (estimation indicative)
JAUNE		Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.	
			20 février 1999	1,93 m (estimation indicative)
VERT			14 janvier 2004	1,86 m (estimation indicative)
		Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.	
			16 décembre 2011	1,49 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « ILL AVAL – BRUCHE »

FICHE TRONCON DE VIGILANCE					
TRONCON : ILL AVAL – BRUCHE RIVIERE : BRUCHE			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		WISCHES – RUSS		HOLTZHEIM
			Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques Hauteur / Débit
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		
			15 février 1990	2,32 m / 144 m³/s	
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		
			29 décembre 2001	2,20 m	16 février 1990 4,24 m
JAUNE			10 avril 1983	2,10 m	
			14 janvier 2004	1,96 m	
VERT			3 octobre 2006	1,82 m	
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.		<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		
			29 octobre 1998	1,68 m	30 décembre 2001 3,59 m
			02 février 2013	1,49 m	14 janvier 2004 3,39 m 04 octobre 2006 3,28 m
					30 octobre 1998 2,92 m 02 février 2013 2,72 m
					5 janvier 2012 2,43 m
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise		<i>Situation normale.</i>		
			16 décembre 2011	1,25 m	23 décembre 2012 2,02 m
			23 décembre 2012	1,15 m	

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « ZORN – ZINSEL » (1 / 2)

FICHE TRONCON DE VIGILANCE				
TRONCON : ZORN – ZINSEL DU SUD RIVIERE : ZINSEL DU SUD		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	OBERHOF Station automatisée depuis 2006		
		Crues historiques	Hauteur / Débit	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		
		30 octobre 1998 3,70 m (estimation indicative) 29 décembre 2001 3,52 m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		
		04 mai 2013 3,16 m 01 février 2013 3,13 m 01 mars 2007 3,07 m 25 décembre 2009 3,00 m		
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>		
		07 mars 2009 2,58 m		

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « ZORN ZINSEL » (2 / 2)

FICHE TRONCON DE VIGILANCE

TRONCON : ZORN – ZINSEL DU SUD RIVIERE : ZORN		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	SAVERNE		WALTENHEIM/ZORN	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
				26 mai 1983	3,50 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			
		26 mai 1983	2,36 m	21 décembre 1993	3,30 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>			
		29 octobre 1998	2,18 m	27 février 1997	3,27 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			
		26 février 1997	2,10 m	30 octobre 1998	3,16 m
				9 décembre 2010	3,08 m
		21 décembre 1993	1,89 m	14 janvier 2004	2,93 m
		08 décembre 2010	1,88 m	30 décembre 2001	2,88 m
		14 janvier 2004	1,68 m	02 février 2013	2,76 m
		15 février 1990	1,64 m	25 décembre 2009	2,57 m
		2 février 2013	1,47 m	05 mai 2013	2,37 m
		25 décembre 2009	1,10 m		

Avertissement :

_ sur ce tronçon, les premiers débordements peuvent être constatés localement sans que le niveau de vigilance jaune ne soit déclenché (champs inondés, route secondaire coupé) afin de réserver la vigilance jaune à des événements plus pertinents à l'échelle du tronçon.

Il s'agit en particulier du secteur de Waltenheim (RD58 et RD70).

_ le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « MODER »

FICHE TRONCON DE VIGILANCE

TRONCON : MODER RIVIERE : MODER		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	SCHWEIGHOUSE/MODER	
		Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	
		11 mai 1970	3,39 m
		9 décembre 2010	3,24 m
		10 mars 1999 08 janvier 2011	2,93 m 2,88 m
		25 décembre 2009 22 décembre 2010	2,64 m 2,46 m
		01 mars 2007	2,12 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « SARRE AMONT »

FICHE TRONCON DE VIGILANCE				
TRONCON : SARRE AMONT RIVIERE : SARRE			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance	
Vigilance Définition et conséquences attendues			SARREBOURG	
			Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	29 octobre 1998	3,60 m
			30 décembre 2001	3,32 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	02 février 2013 09 décembre 2010	3,25 m 3,15 m
			04 mai 2013 26 février 1997 08 janvier 2011	3,03 m 2,98 m 2,89 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>		
			28 décembre 2012	2,49 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « SARRE MOYENNE – EICHEL »

FICHE TRONCON DE VIGILANCE						
TRONCON : SARRE MOYENNE – EICHEL RIVIERE : SARRE			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition et conséquences attendues		SARRALBE Centre		WITTRING	
			Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		26 février 1997 6,97 m 29 décembre 2001 6,83 m 21 décembre 1993 6,71 m 29 octobre 1998 5,95 m 09 décembre 2010 5,62 m	
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.		<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		22 décembre 2010 5,06 m 03 octobre 2006 4,62 m 04 février 2010 4,08 m	
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise		<i>Situation normale.</i>		22 janvier 2012 2,83 m 03 février 2013 3,83 m 08 janvier 2011 3,35 m	

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « RHIN CANALISE AMONT »

FICHE TRONCON DE VIGILANCE				
TRONCON : RHIN CANALISE AMONT RIVIERE : RHIN			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	KEHL-KRONENHOF (Allemagne)		
		Crues historiques	Débit (m3/s)	Crues historiques Hauteur / Débit
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		6000 m3/s *
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		13 mai 1999 4700 m3/s 10 août 2007 4170 m3/s
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		1 juin 2013 3730 m3/s 10 avril 2006 3200 m3/s 22 août 2005 3200 m3/s 18 juillet 2009 2810 m3/s 15 juillet 2008 2480 m3/s
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>		5 novembre 2012 2125 m3/s

Nota : * Débit de dimensionnement des digues selon les cahiers des charges des concessions de Kembs (décret du 17 Juin 2009), de Marckolsheim, de Rhinau- Sundhouse, de Gerstheim et de Strasbourg (décret du 10 mai 1971).

Avertissement :

_ Il n'y a pas de débordement sur les secteurs endigués (sauf situation de "vigilance rouge" ou rupture de digue). Les débordements se limitent à des secteurs localisés (îles du Rhin, "vieux-Rhin",...) . Le niveau de vigilance se justifie par l'impact de la crue sur l'exploitation du fleuve (manoeuvres sur les ouvrages, mise en eau de polders,...) et sur la navigation.

_ le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « RHIN CANALISE AVAL »

FICHE TRONCON DE VIGILANCE

TRONCON : RHIN CANALISE AVAL RIVIERE : RHIN			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition et conséquences attendues			KEHL/KRONENHOF (Allemagne)			
			Crues historiques	Débit (m3/s)	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		6500 m3/s *	
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		12 mai 1999 4700 m3/s 10 août 2007 4170 m3/s 1 juin 2013 3730 m3/s	
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.		<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		22 août 2005 3200 m3/s 18 juillet 2009 2810 m3/s 02 février 2013 2770 m3/s 5 novembre 2012 2125 m3/s	
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise		<i>Situation normale.</i>			

Nota : * Débit de dimensionnement des digues selon le cahier des charges de la concession de Strasbourg (décret du 10 mai 1971) et biefs suivants jusqu'au Rhin à courant libre.

Avertissement :

_ Il n'y a pas de débordement sur les secteurs endigués (sauf situation de "vigilance rouge" ou rupture de digue). Les débordements se limitent à des secteurs localisés (îles du Rhin, "vieux-Rhin",...) . Le niveau de vigilance se justifie par l'impact de la crue sur l'exploitation du fleuve (manoeuvres sur les ouvrages, mise en eau de polders,...) et sur la navigation.

_ le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC RHIN-SARRE

TRONCON « RHIN COURANT LIBRE »

FICHE TRONCON DE VIGILANCE

TRONCON : RHIN COURANT LIBRE RIVIERE : RHIN			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance		Définition et conséquences attendues	MAXAU (Allemagne)			
			Crues historiques	Débit (m3/s)	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		Q100 5300 m³/s*			
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		14 mai 1999 4460 m3/s			
			2 juin 2013 4160 m3/s 10 août 2007 4050 m3/s			
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.		24 février 1999 3860 m3/s 02 février 2013 3250 m3/s 18 juillet 2009 2700 m3/s			
			5 novembre 2012 2150 m3/s			
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise					

Nota : * Débit centennal fourni par le Hochwasser Vohersage Zentrale en janvier 2014

Avertissement :

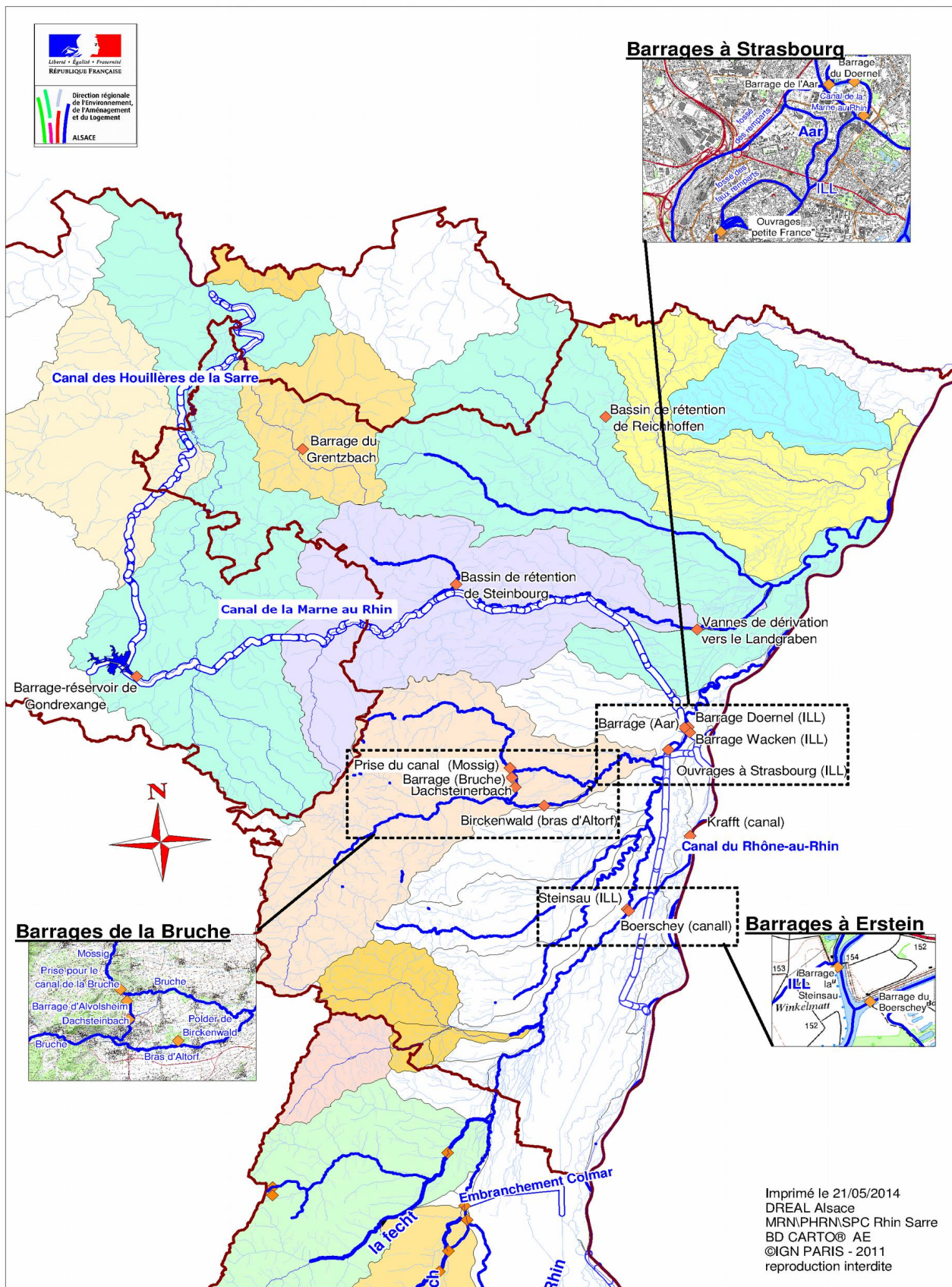
_ Il n'y a pas de débordement sur les secteurs endigués (sauf situation de "vigilance rouge" ou rupture de digue). Les débordements se limitent à des secteurs localisés (îles du Rhin, "vieux-Rhin",...) . Le niveau de vigilance se justifie par l'impact de la crue sur l'exploitation du fleuve (manoeuvres sur les ouvrages, mise en eau de polders,...) et sur la navigation.

_ le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

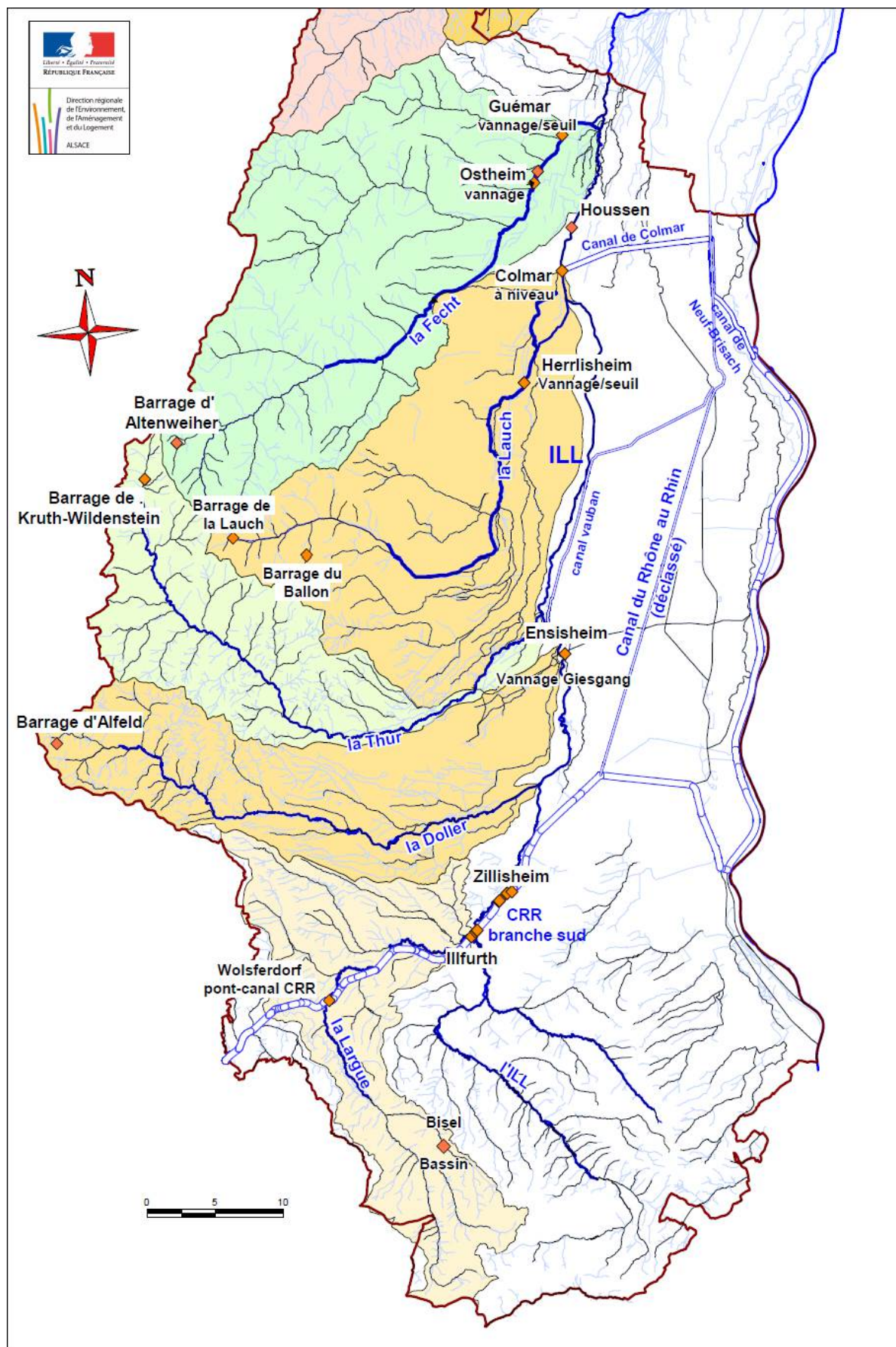
_ des débordements sont possibles sur le Rhin à courant libre.

SPC RHIN-SARRE

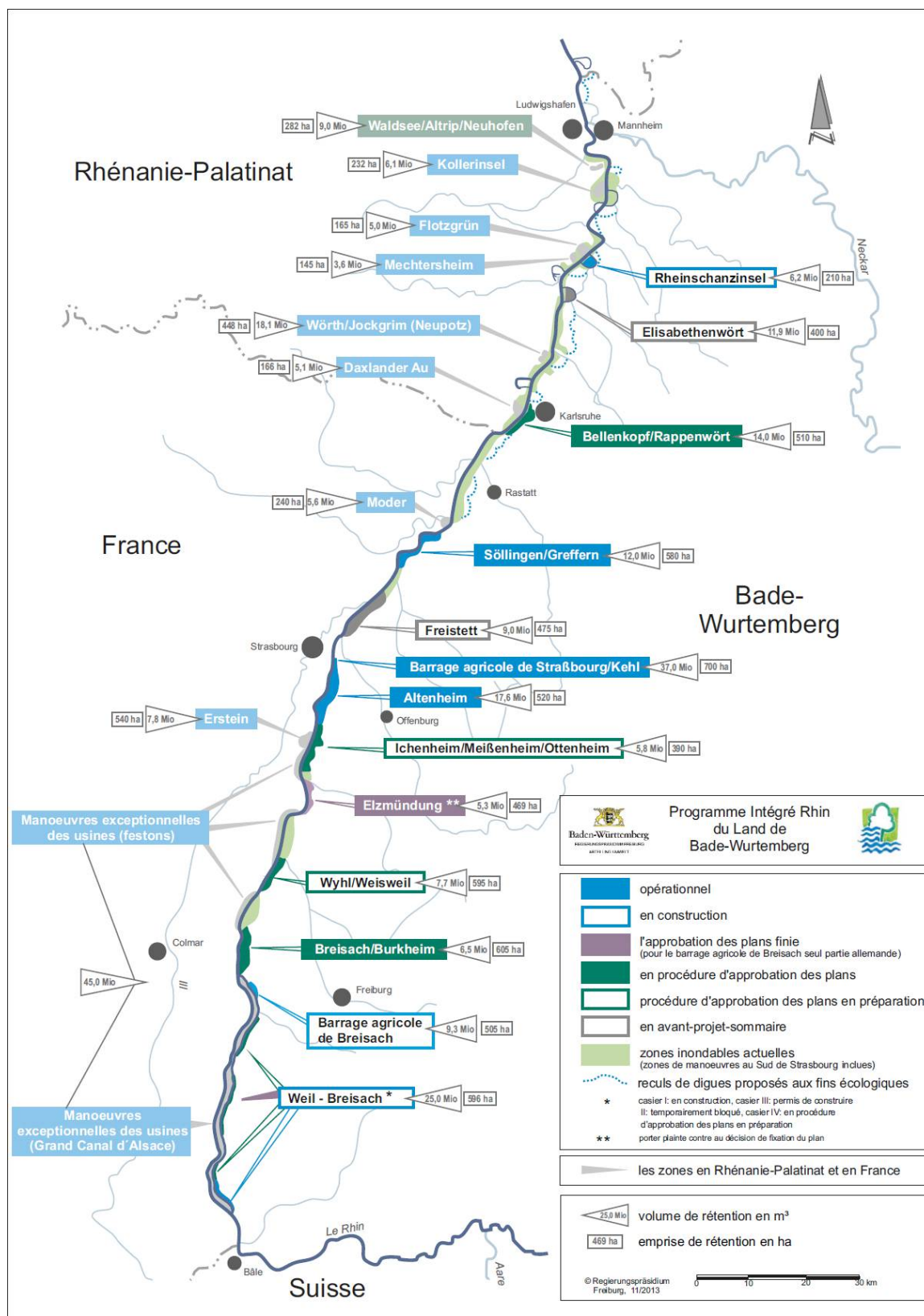
**Annexe 10. Carte des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues
(départements 57 et 67, hors Rhin)**



Annexe 11. Carte des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues
(département 68, hors Rhin)



Annexe 12. Zones de rétention de crues sur le Rhin supérieur



Annexe 13. Carte du réseau de mesures hydrométriques géré par les collectivités territoriales et les services étrangers



Annexe 14. Tableau des stations de prévisions du SPC Rhin-Sarre (page 1 / 2)

NOM DE LA STATION D'OBSERVATION	NOM DU COURS D'EAU	NOM DU TRONCON (LE CAS ECHEANT)	Prévisions	NATURE DES INFORMATIONS FOURNIES	ECHEANCE DE PREVISION (*)
Beinheim	LA SAUER à BEINHEIM	-----	Non	Observation	
Niederroedern	LE SELTZBACH à NIEDERROEDERN	-----	Non	Observation	
Burnhaupt-le-haut	LA DOLLER à BURNHAUPT-LE-HAUT [PONT D'ASPACH]	Doller	Oui	Observation et prévisions	6h-10h
Reiningue	LA DOLLER à REININGUE	Doller	Non	Observation	
Sewen	LA DOLLER à SEWEN [LERCHENMATT]	Doller	Non	Observation	
Kaysersberg	LA WEISS à KAYSERSBERG [RUE DE LA RAPERIE]	Fecht	Non	Observation	
Muhlbach-sur-Munster	LA FECHT à MUHLBACH-SUR-MUNSTER	Fecht	Non	Observation	
Ostheim	LA FECHT à OSTHEIM	Fecht	Oui	Observation et prévisions	8h-14h
Wihr-au-val	LA FECHT à WIHR-AU-VAL [RUE DE LA FECHT]	Fecht	Oui	Observation et prévisions	6h-10h
Altkirch	L'ILL à ALTKIRCH	ILL amont - large	Oui	Observation et prévisions	8h-12h
Friesen RD17	LA LARGUE à FRIESEN (RD17)	ILL amont - large	Non	Observation	
Oltingue	L'ILL à OLTINGUE [PONT D 21B]	ILL amont - large	Non	Observation	
Spechbach-le-bas	LA LARGUE à SPECHBACH-LE-BAS	ILL amont - large	Oui	Observation et prévisions	10h-14h
Wittersdorf	LE THALBACH à WITTERSDORF	ILL amont - large	Non	Observation	
Andlau	L'ANDLAU à ANDLAU	ILL aval - Bruche	Non	Observation	
Chasseur froid	L'ILL à STRASBOURG [CHASSEUR FROID, LA ROBERTSAU]	ILL aval - Bruche	Non	Observation	
Holtzheim	LA BRUCHE à HOLTZHEIM [2]	ILL aval - Bruche	Oui	Observation et prévisions	~ 16h – 20h
Niedernai	L'EHN à NIEDERNAI	ILL aval - Bruche	Non	Observation	
Russ-Wisches	LA BRUCHE à RUSS [WISCHES]	ILL aval - Bruche	Oui	Observation et prévisions	6h-12h
Soultz	LA MOSSIG à SOULTZ-LES-BAINS	ILL aval - Bruche	Non	Observation	
Wolxheim	LA BRUCHE à WOLXHEIM	ILL aval - Bruche	Non	Observation	
Colmar	L'ILL à COLMAR [LADHOF]	ILL intermédiaire - Giessen	Oui	Observation et prévisions	24h
Thanvillé	LE GIESSEN à THANVILLE	ILL intermédiaire - Giessen	Non	Observation	
Kogenheim	L'ILL à KOGENHEIM	ILL intermédiaire - Giessen	Oui	Observation et prévisions	> 24h
Lièpvre	LA LIEPVRETTE à LIEPVRE	ILL intermédiaire - Giessen	Non	Observation	
Sélestat	LE GIESSEN à SELESTAT [ANNONCE DES CRUES]	ILL intermédiaire - Giessen	Oui	Observation et prévisions	8h-14h
Didenheim	L'ILL à DIDENHEIM	ILL moyenne - Lauch	Oui	Observation et prévisions	~ 14h
Ensisheim	L'ILL à ENSISHEIM	ILL moyenne - Lauch	Oui	Observation et prévisions	~ 18h
Guebwiller	LA LAUCH à GUEBWILLER	ILL moyenne - Lauch	Oui	Observation et prévisions	5h-10h
Linthal	LA LAUCH à LINTHAL [SAEGMATTEN 2]	ILL moyenne - Lauch	Non	Observation	
Sundhoffen	L'ILL à SUNDHOFFEN	ILL moyenne - Lauch	Non	Observation	
Osthouse	L'ILL à OSTHOUSE	ILL moyenne - Lauch	Non	Observation	

(*) **Echéance de prévision** : Pour chaque station, il s'agit d'une indication du délai d'anticipation possible sur la pointe de la crue en utilisant les pluies observées (mesures des pluviomètres). Les prévisions hydrologiques effectuées pour des échéances

Annexe 14. Tableau des stations de prévisions du SPC Rhin-Sarre (page 2 / 2)

NOM DE LA STATION D'OBSERVATION	NOM DU COURS D'EAU	NOM DU TRONCON (LE CAS ECHEANT)	Prévisions		NATURE DES INFORMATIONS FOURNIES	ECHEANCE DE PREVISION (*)
Drusenheim	LA MODER à DRUSENHEIM	Moder	Non	Observation		
Gundershoffen	LE FALKENSTEINBACH à GUNDERSHOFFEN	Moder	Non	Observation		
Schweighouse-sur-Moder	LA MODER à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER [AVAL]	Moder	Oui	Observation et prévisions	~ 15h	
Strasbourg (Rhin)	LE RHIN à STRASBOURG [SEMAPHORE NORD]	Rhin canalisé amont	Non	Observation		
Lauterbourg (Rhin)	LE RHIN à LAUTERBOURG	Rhin courant libre	Non	Observation		
Diedendorf	LA SARRE à DIEDENDORF	Sarre amont	Non		Observation	
Hermelange	LA SARRE à HERMELANGE	Sarre amont	Non		Observation	
Keskastel	LA SARRE à KESKASTEL	Sarre amont	Oui		Observation et prévisions	
Laneuveville	LA SARRE BLANCHE à LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN	Sarre amont	Non		Observation	
Postroff	L'ISCH à POSTROFF	Sarre amont	Non		Observation	
Sarrebourg	LA SARRE à SARREBOURG	Sarre amont	Oui		Observation et prévisions	~ 18 h
Vasperviller	LA SARRE ROUGE à VASPERVILLER	Sarre amont	Non		Observation	
Bliesbruck	LA BLIES à BLIESBRUCK	Sarre aval - Blies	Oui		Observation et prévisions	~ 24h
Sarreguemines	LA SARRE à SARREGUEMINES [CENTRE]	Sarre aval - Blies	Non		Observation	
Sarreinsming	LA SARRE à SARREINSMING	Sarre aval - Blies	Non		Observation	
Welferding	LA SARRE à SARREGUEMINES [WELFERDING]	Sarre aval - Blies	Non		Observation	
Diemerdingen	L'EICHEL à DIEMERINGEN	Sarre moyenne - Eichel	Non		Observation	
Sarralbe-Eich	L'ALBE à SARRALBE [EICH]	Sarre moyenne - Eichel	Non		Observation	
Oermingen	L'EICHEL à OERMINGEN	Sarre moyenne - Eichel	Non		Observation	
Sarralbe centre	LA SARRE à SARRALBE [CENTRE]	Sarre moyenne - Eichel	Oui		Observation et prévisions	~ 18 h
Wittring	LA SARRE à WITTRING	Sarre moyenne - Eichel	Oui		Observation et prévisions	~ 20h
Pulversheim	LA THUR à PULVERSHEIM	Thur	Non		Observation	
Wildenstein	LA THUR à WILDENSTEIN	Thur	Non		Observation	
Willer-sur-Thur	LA THUR à WILLER-SUR-THUR	Thur	Oui		Observation et prévisions	6h-12h
Oberhof	LA ZINSEL DU SUD à ECKARTSWILLER [OBERHOF]	Zorn-Zinsel	Oui		Observation et prévisions	6h-10h
Saverne	LA ZORN à SAVERNE [SCHINDERTHAL]	Zorn-Zinsel	Oui		Observation et prévisions	6h-12h
Waltenheim-sur-Zorn	LA ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN	Zorn-Zinsel	Oui		Observation et prévisions	> 14h

(*) **Echéance de prévision** : Pour chaque station, il s'agit d'une indication du délai d'anticipation possible sur la pointe de la crue en utilisant les pluies observées (mesures des pluviomètres). Les prévisions hydrologiques effectuées pour des échéances